

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation****GTT Programmation
PRE – APS CANOPEE**

Séance du mardi 10 juin 2008

Sous la présidence de

Madame Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris, chargée de l'Urbanisme et de l'Architecture

En présence de

Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation

et

Monsieur Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement

et

Monsieur Jacques BOUTAULT, maire du 2^{ème} arrondissement**Participants****Élus de Paris****Madame Michèle HAEGY**,Adjointe au Maire du 1^{er} arrondissement**Partenaires et autres intervenants****Chambre de Commerce et d'Industrie
de Paris**

Madame Anne BAYOL

Madame Caroline MARTY

RATP

Monsieur Denis MASURE

Forum des Halles

Monsieur Denis BODHUIN

Sem Paris Seine

Monsieur Fabrice HEIM

Agence Berger-Anziutti

Monsieur Jacques ANZIUTTI

Monsieur Patrick BERGER

Monsieur Mathieu MERCURIALI

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

BET Bérénice

Monsieur Jérôme MASSA

BET Semaphores

Madame Céline GIRARDOT

BET Icade Suretis

Madame Florence IMBERT

COTEBA

Monsieur Mathieu ESNARD

Madame Coumba TRAORE

Conseils de Quartier

Conseil de Quartier des Halles
Madame Dominique GOY-BLANQUET

**Conseil de Quartier Montorgueil St-
denis**
Monsieur Fabien SARFATI

**Conseil de quartier St Germain
l'Auxerrois**
Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Associations

Amicale du 118 rue Rambuteau
Monsieur Bernard BLOT

Association « Accomplir »
Monsieur Gilles POURBAIX

**Association de défense des riverains
« Chatelet les Halles »**
Monsieur Jacques CHAVONNET

Association « Glob'Halles »
Monsieur Régis CLERGUE DUVAL
Madame Pascale EIMER
Madame Françoise FILOCHE

**Association « Les Bachiques
Bouzouks »**
Madame Elisabeth BOURGUINAT

**Association « Les Verts Île-de-France
Ecologie »**
Madame Gisèle CHALEYAT

Association « Mains Libres »
Monsieur Bernard DUBOIS

Atelier des Halles
Madame Michèle COLLIN

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents
Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Conseil syndical 51-53 rue St Sauveur
Monsieur Aron MIZRAHI

Collectif « Beaubourg les Halles »
Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Collectif « Paris des Halles »
Monsieur Olivier PERAY

Collectif « Parole des Halles »
Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER
Monsieur Pierre GRENET

GIE du Forum des Halles
Monsieur André LABORDE

Institut d'Urbanisme de Paris
Madame Camille GARDESSE

Mouvement Démocrate Paris Centre
Monsieur Fabien FOURNILLON

UD75 – CFE-CGC
Monsieur Paul GROS

Participants individuels :
Monsieur Jean MARZOUK
Monsieur Antonin DELON, retraité

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris
Monsieur Claude PRALIAUD
Madame Bénédicte DUSSERT

Cabinet de Mme Anne HIDALGO
Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet de Mme Seybah DAGOMA
Madame Dominique MAGNIETTE

Cabinet de M. Hamou BOUAKKAZ
Madame Amandine ROUAH

Cabinet de Denis BAUPIN
Monsieur Pierre SERNE

SG/Mission Les Halles
Monsieur Bernard FRANJOU

Monsieur François BODET
Monsieur Olivier AUTRET

Direction de l'Urbanisme
Madame Catherine BARBÉ

Direction de la Jeunesse et des Sports
Madame Marie BERDELLOU

**Direction du Développement
Économique et de l'Emploi**
Madame Nadia BAYAN

**Direction de la Prévention et de la
Protection**
Monsieur Alain LE GARREC

Conservatoire du Centre de Paris
Monsieur Pascal GALLOIS

Paris Atelier
Monsieur Jean-Yves LANGLAIS

Bibliothèque De La Fontaine
Madame Martine TESSIER

Maison du geste et de l'image
Madame Evelyne PANATO

MME ANNE HIDALGO, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE : Je voudrais remercier l'ensemble des participantes et des participants. Avant de passer la parole à Messieurs LEGARET et FRANJOU, je voudrais rappeler les différentes grandes étapes que nous avons eues sur ce projet de la Canopée :

- Le concours international lancé au mois d'octobre 2006.
- Le jury présidé par le maire en juillet 2007 avec une quasi unanimité en faveur de la Canopée de Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI.
- La mise au point de l'esquisse entre les mois d'octobre 2007 et janvier 2008.
- Une réunion de présentation du projet qui a eu lieu en octobre 2007, ainsi que deux groupes de travail qui se sont déroulés en décembre 2007 et en janvier 2008.

Comme nous nous y étions engagés, nous sommes dans la phase d'élaboration de l'avant projet sommaire, trois réunions préparatoires se sont tenues afin de collecter l'ensemble des remarques des participants à la concertation des mois de février, d'avril et de mai 2008. Le document de synthèse vous a été adressé, vous avez également reçu un résumé.

Chacune de ces réunions et de ces synthèses ont bien évidemment été transmises aux architectes, et ont inspiré le travail d'APS sur lequel ils se sont engagés, et ont également inspiré l'ensemble de nos réflexions.

Ce sont des éléments que je tenais à vous rappeler.

Les partenaires ont été consultés également afin d'apporter leurs expertises techniques. C'est sur la base de ce travail que le maître d'œuvre nous a rendu récemment un pré APS que nous vous soumettons aujourd'hui. L'objectif pour nous en termes de calendrier consiste à avoir validé l'APS cet été, et élaborer l'avant projet détaillé pour commencer le dépôt du permis de construire qui doit s'effectuer en novembre de cette année.

Je tenais à faire ce rappel. Je vais vous proposer pour le déroulé de cette séance que Bernard FRANJOU, après l'intervention de Monsieur LEGARET, nous précise un peu les éléments. Je donnerai ensuite la parole à l'équipe BERGER-ANZIUTTI qui nous présentera les éléments de son travail. L'équipe SEURA pourra également réagir. Il est important pour nous d'avoir leur réaction, puisque ce projet est coordonné. Ce projet est commun, avec différents aspects. Je dirai que c'est un projet unique et nous ouvrirons bien évidemment le débat. Je donne la parole à Monsieur LEGARET.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES: J'ai sous les yeux un texte rédigé par différentes associations dont nous souhaiterions donner la lecture avant que nous n'entrons dans la présentation du projet et des différents exposés.

MME ANNE HIDALGO : Vous permettez peut-être que le maire du 1^{er} arrondissement fasse son introduction.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRE DU 1ER ARRONDISSEMENT : Je n'ai rien à rajouter à ce que vient de dire Madame HIDALGO. Je vais juste vous préciser que ce matin nous avons rencontré messieurs BERGER et ANZIUTTI ainsi que les élus du 1^{er} arrondissement.

Nous en savons davantage par rapport à vous sur ce qui va être dit ce soir. Par loyauté et honnêteté, nous n'en avons bien évidemment pas parlé à l'extérieur. Vous constaterez que le projet a progressé, que c'est une étude complexe.

C'est un projet qui a été élaboré selon les indications de programmes qui ont été données par le maître d'ouvrage, il y a de cela quelques mois déjà. C'est un point sur lequel j'ai exprimé quelques réserves.

Je ne recommencerais pas à chaque fois, en signalant que le programme mériterait, à mon sens, et je ne suis pas le seul à dire cela, que nous nous arrêtons un instant et que nous nous interrogeons pour savoir si ce programme est définitivement validé entre nous.

Nous devons arriver de ce point de vue à une forme d'accord. Nous ne pourrions pas tenir compte des volontés de chacun. Mais il me semble que nous devons en premier lieu arriver à une forme d'accord.

Le deuxième point que je souhaiterais simplement mentionner ce soir, mais je pense que nous y reviendrons un peu plus tard dans le débat, est le fait que nous avons vu arriver sans prévenir une délibération importante, que nous avons examinée en Conseil d'arrondissement et qui sera présentée au Conseil de Paris lundi prochain.

Nous avons peu de temps afin d'examiner très précisément ces délibérations qui ont des conséquences importantes. Il s'agit en réalité de treize marchés liés à l'ensemble du projet Canopée et du jardin. Cela concerne le relogement provisoire du Conservatoire du Centre de Paris dans les locaux que nous connaissons 53 rue Jean-Jacques ROUSSEAU qui est l'actuelle section de la DPE.

Je poserai, concernant ce projet, quelques questions, puisque je pense qu'il est normal, suite à la déclaration de madame Dominique GOY-BLANQUET au nom des associations, d'étudier l'état d'avancement de l'équipe BERGER ANZIUTTI sur le projet architectural.

Je souhaiterais que nous ayons un débat sur quelques questions de fond et même de bon sens sur les opérations tiroirs qui seront indispensables au développement de cette opération et notamment à la mise en place d'un programme lourd et complexe.

MME ANNE HIDALGO : Nous évoquerons bien évidemment ces éléments. Je vais donc vous donner la parole, et ensuite je demanderai à Bernard FRANJOU de nous faire la présentation.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je vous remercie. Notre document est une réponse à celui que nous avons reçu qui a été élaboré par les signataires dont je vais vous donner la liste :

- Thierry BAUDOIN, Atelier des Halles
- Paule CHAMPETIER DE RIBES, Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois
- Jacques CHAVONNET, Défense des riverains « Châtelet les Halles »
- Régis CLERGUE DUVAL, Association « Glob'Halles »
- Michèle COLLIN, Atelier des Halles
- Pierre DI MEGLIO, EPPPUR/Parole des Halles
- Dominique GOY-BLANQUET, Conseil de Quartier des Halles
- Pierre GRENET, Parole des Halles
- Olivier PERAY, Paris des Halles
- Isabelle THOMAS, Vivre le Marais
- Jodelle ZETLAOUI-LEGER, EPPPUR/Parole des Halles

« Les associations signataires découvrent avec stupeur l'APS qui vient de leur être communiqué par la Direction de l'Urbanisme et refusent absolument d'en partager la responsabilité.

Deux constatations semblent avoir été conduites en parallèle. L'une rapportée non sans omission importante par monsieur FRANJOU, l'autre qui paraît totalement se désintéresser de celle conduite avec les associations et dont le véritable pilote est manifestement Unibail.

Non seulement l'APS ne corrige aucune des faiblesses du projet Canopée signalées lors des réunions préparatoires, mais il dénature complètement son esprit initial.

Privée de sa fine attache, la feuille aérienne de messieurs BERGER et ANZIUTTI est retombée comme une crêpe molle ou un toit MANGIN aux contours arrondis.

La fermeture de l'accès par la rue Rambuteau en fait un bloc compact haut de 14,50 m et augmente sans le dire la surface commerciale du rez-de-chaussée.

Quant aux principaux défauts signalés, ils n'apparaissent même pas dans le bilan des réunions préparatoires. Le basculement des flux Lescot vers le côté jardin, traité de fait comme une desserte du Forum, les cafés en façade sur le jardin, alors qu'une majorité d'associations demandait à la mairie d'y installer des équipements culturels, afin d'afficher un sens, une cohérence et une volonté qui manquent singulièrement à ce projet.

Déjà le cahier des charges du concours, dévoilé au terme de longues séances de discussions, ne tenait pratiquement aucun compte de leurs propositions, demandes et critiques.

Cela n'a pas empêché Monsieur DELANOË, d'affirmer en priorité, lors des résultats du concours, que ce projet avait été beaucoup, beaucoup concerté.

Les associations sont dans un piège où la Ville martèle sans cesse l'importance de la concertation mais se donne la liberté de trancher.

Une véritable concertation suppose de la transparence sur la façon dont le projet se constitue à partir des propositions et des débats, et sur la façon dont les arbitrages sont réalisés.

Le débat au cours des dernières semaines s'est enlisé dans la polémique autour du jardin Lalanne, au point d'empêcher toutes discussions sérieuses des différentes demandes exprimées par la concertation lors des réunions de travail, demandes totalement ignorées par l'APS.

En guise de réponses à leurs propositions, les signataires notent la prédominance accordée à Unibail, l'animation et l'occupation des espaces publics par les commerçants, l'hybridation du commerce et de la culture, qui résume la politique de la Ville.

Les animations les plus récentes, le baleineau rouge Nestlé échoué sur la terrasse intermédiaire, un tonitruant concert de rock sont très loin des images pieuses projetées par le GIE lors de la réunion du 5 mai.

L'APS révèle aujourd'hui la véritable nature du projet, un centre commercial subventionné par la Ville, annexant le jardin et paré d'un cache misère culturel. Malgré de fortes réserves sur la conduite de la concertation, malgré le précédent du cahier des charges, les associations signataires ont persisté jusqu'ici dans le processus avec comme espoir que leurs demandes légitimes puissent encore être entendues.

L'APS démontre à quel point, on a abusé de leur temps et de leur bonne volonté.

Dans ces conditions, elles s'opposent à ce qu'il soit publié ou présenté lors de la demande du permis de construire comme ayant reçu leur approbation, et refusent de continuer les discussions sur la base d'un tel document.

D'ores et déjà, le déroulement de la concertation fait planer des craintes sérieuses sur la volonté de la municipalité de prendre en compte les travaux du prochain groupe Métropole. »

Je vous remercie de votre attention.

MME ANNE HIDALGO : Merci à vous. Pour répondre à un bon nombre de questions que vous avez soulevées, je vais donner la parole à Bernard FRANJOU. Il va de soi que les associations qui ont exprimé leur désaccord seront respectées dans le désaccord qu'elles ont exprimé. Personne ici ne prendra leur parole comme une parole ayant à prouver quoi que se soit.

Bernard FRANJOU va présenter les éléments d'ensemble, nous rentrons dans le projet d'APS qui est déjà une partie de réponses à ces questions.

M. BERNARD FRANJOU, MISSION LES HALLES : Je désire faire une très brève introduction pour rappeler les éléments de la gestion de projet, cela avant que Monsieur BERGER fasse la présentation de son travail.

Un projet d'architecture n'est pas fait de morceaux rajoutés. C'est une entité. C'est une seule chose qui fait l'objet d'une pensée. Elle est confiée à une personne qui s'appelle le maître d'œuvre. Ce n'est pas constitué de demandes éparpillées. C'est là l'importance du rôle que nous avons essayé de tenir.

Nous voulions récolter les avis des uns et des autres afin d'en faire une synthèse cohérente afin que le maître d'œuvre puisse savoir dans quelle direction œuvrer.

Nous avons pris contact avec les utilisateurs, avec l'ensemble des gestionnaires des équipements existants, avec le directeur du conservatoire, avec les futurs gestionnaires des établissements qui seront créés sur le site, avec la Direction des Affaires Culturelles, avec la RATP, sans oublier évidemment les responsables d'Unibail qui sont très présents sur le site, personne ne peut le nier.

Nous avons également pris en considération les avis formulés dans le cadre de concertation. Trois réunions de travail ont été organisées. Je pense que la synthèse qui vous a été proposée, peut-être comporte des lacunes, mais vous avez également l'intégralité des propos qui ont été tenus puisque tout a été enregistré. A vous de nous dire quels sont les éléments qui ont véritablement été omis dans la synthèse. Tout ce travail a été réalisé avec beaucoup de foi et de professionnalisme. Il a été remis au maître d'œuvre afin qu'il puisse avancer dans le pré APS, puisque nous en sommes à un stade intermédiaire.

MME ANNE HIDALGO : Merci Monsieur FRANJOU. Je vais donner la parole à monsieur LE ROY qui est le garant de la concertation. La distribution de parole pourrait tout à fait lui incomber. Je vous propose donc de vous céder ce rôle de modérateur sans aucune difficulté si vous êtes d'accord.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Sur ce point de méthode pour les réunions, je vous l'avais moi-même proposé à un moment donné, lorsque je me suis rendu compte qu'il serait préférable de ne pas mélanger les fonctions de présidence de séance et représentant du maître d'ouvrage ville. Si vous le souhaitez aujourd'hui, je peux prendre en charge cette fonction. Cette formule peut être suivie la fois suivante mais modifiée dès que nous le souhaitons.

Concernant l'intervention de Dominique GOY-BLANQUET, au nom d'un collectif d'associations, représentatif de notre concertation, je n'ai pas eu d'informations avant notre réunion d'aujourd'hui. Cela m'inspire tout de même une réflexion, avant de poursuivre la

réunion. Je comprends que les réunions qui se sont déroulées sous la présidence de Monsieur FRANJOU ont eu pour objet, comme il était prévu, de fournir aux associations présentes, des informations qui ont été nombreuses et substantielles, inégales selon les séances je suppose. Je n'ai pas été présent tout le long. Lorsque nous avons mis en place cette formule de travail vers le début de l'année 2008, nous nous sommes rendus compte que la campagne des municipales ne permettrait pas d'avoir des élus présents dans une concertation.

Je comprends aussi que dans la discussion, chacune des parties a pensé légitimement pouvoir être dans la même situation que les réunions de concertation précédentes. Chacun pensait pouvoir poser des questions mais également exprimer des vœux qui étaient adressés par l'intermédiaire de Monsieur FRANJOU à la municipalité. Dans le résultat qui apparaît aujourd'hui, nous observons un écart entre ce qui a été demandé et le résultat que nous avons aujourd'hui sur la table. Je comprends que nous ayons un petit malentendu concernant le statut de ces réunions. Je le dis sous son contrôle, mais je crois que nous ne pouvions pas demander à Monsieur FRANJOU, fonctionnaire de la Ville, de faire au titre de la concertation le travail que peuvent réaliser les élus.

Cela explique ce que j'entends dans vos propos. La concertation n'a pas eu lieu à travers ces réunions-là, puisque nos remarques n'ont pas été prises en compte. J'ai entendu ce message. Je l'admets tout à fait dans la mesure où ces réunions avaient un caractère technique et ce n'est seulement aujourd'hui que reprend sur la Canopée une concertation formelle avec des responsables élus présents et capables de répondre à ces questions.

Je considère que les questions que vous avez posées, nous pourrions du point de vue méthode essayer de les formuler de façon « rassemblée » pour que nous puissions traiter et répondre à toutes les questions. Cela aiderait peut-être la Ville à faire le partage, de prendre des décisions qui aujourd'hui n'ont pas été définitivement prises. Je crois que le travail reste à faire.

Je voulais faire une mise au point car j'entends ce qui vient d'être dit comme une réaction à une concertation qui n'a pas donné satisfaction, et je vois bien qu'il y a eu un malentendu sur le statut de ces réunions.

Les questions sont maintenant posées, vous devez en avoir un certain nombre et j'espère qu'elles sortiront aujourd'hui.

Je propose que nous fassions la discussion telle qu'elle était prévue. De mon point de vue de garant, j'estime que ce qu'il y a sur la table aujourd'hui, reste ouvert à toutes les remarques que vous aviez déjà faites, et que vous pouvez refaire cette fois en présence des élus. Je vais assumer une distribution de parole.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je ne pense pas que ce soit un malentendu. Je ne veux pas entamer une discussion sur ce sujet maintenant, mais il y a eu le fait que nous avons constaté un écart très important dont il n'a jamais été question. Ce n'est pas forcément le statut des réunions qui était en cause, mais bien le projet qui était élaboré et qui n'avait aucun point commun avec celui que nous avons connu au départ.

M. THIERRY LE ROY : Il faut le remonter aujourd'hui. Je vais solliciter Patrick BERGER et son équipe.

M. PATRICK BERGER : Je vais répondre à votre lettre avec votre permission.

J'ai déjà assisté à des réunions de concertation. Certaines se sont bien passées, d'autres moins. Pour moi, ce n'est donc pas une situation nouvelle. Je voulais vous dire que par rapport à toutes les séances que nous avons tenues, et toutes les esquisses que nous avons réalisées, cela n'a pas été une parodie. Nous pouvons effectivement, d'un revers de main, retourner la feuille et utiliser l'image d'une crêpe molle. C'est assez facile.

Cependant, nous avons effectué un travail, et vous vérifierez, concernant certains points, qu'il existe des éléments dans votre énoncé qui sont inexacts. Nous avons également tenu compte d'un certain nombre d'éléments.

J'aurais préféré que votre verdict soit fait à la fin de cette présentation orale, sinon j'aurais déposé mon APS, et j'aurais lu votre lettre à l'agence. Je suis venu afin de présenter mon projet, je vous demande au moins de m'écouter avant d'effectuer votre verdict.

Dans les pays démocratiques, nous écoutons d'abord et nous jugeons ensuite, à moins qu'il existe d'autres points dans cette lettre que nous ne connaissons pas.

M. THIERRY LE ROY : En tant que président de séance mais aussi de garant, je voulais souligner que les associations, même quand elles paraissent s'adresser au maître d'œuvre, ont une concertation avec le maître d'ouvrage. C'est normal que vous répondiez, car vous vous sentez mis en cause, et vous avez la parole. Le dialogue est avec le maître d'ouvrage et si nous avons des mises en cause, c'est au maître d'ouvrage de répondre.

M. PATRICK BERGER : Malgré tout, nous avons une image qui est employée pour le projet architectural, pour lequel je ne peux pas rester insensible. Je voudrais énumérer six points importants :

- Les surfaces sont conformes à ce qui avait été décidé au début
- Le rapport des surfaces entre les activités culturelles et commerciales est inchangé. Je crois même que nous avons augmenté la surface culturelle en haut puisqu'une partie des surfaces commerciales a été transférée en bas.
- La hauteur est effectivement de 14,50 m et est indiquée sur les plans.

Nous avons donc trois éléments que nous devons retenir, ce n'est pas sans le dire puisque nous l'annonçons.

Dans les réunions, la question a déjà été posée. Nous avons dit que ce serait aux alentours des 12 mètres. J'avais précisé que nous devons nous attendre à avoir des ajustements par rapport à la hauteur des activités. Un élu avait attiré l'attention sur les ajustements concernant la hauteur. Cela n'a pas été sans le dire.

Cette augmentation de hauteur permet que les différentes activités, y compris culturelles, puissent répondre aux demandes d'aisance dans les valeurs d'usage.

La question des halls que vous verrez tout à l'heure, cela vient de cette réunion où beaucoup de personnes ont exprimé leurs inquiétudes concernant la sécurité la nuit.

Nous avons pensé que, plutôt que de faire apparaître des grilles au centre de Paris, nous devons trouver une disposition qui soit plus facile et plus aisée pour avoir réellement un espace public qui soit ouvert la nuit et non pas privatisé.

Nous avons également une passerelle sur laquelle beaucoup d'entre vous ont insisté et que nous avons retirée. Il y a donc des éléments dans votre lettre qui sont inexacts et je vous propose par conséquent d'en atténuer la rédaction.

Je vais maintenant passer à la présentation du projet. Ce que nous allons vous proposer a été à l'écoute de tout le monde, y compris Unibail. Nous avons écouté Unibail, les associations, la Direction des Affaires Culturelles, la RATP, le STIF. Nous avons essayé

d'optimiser dans le projet une solution qui équilibre d'une certaine manière. Il existe des points où Unibail nous rejoints, Unibail ne voulait pas la passerelle, ni les associations, donc il n'y en a pas.

(Mouvements dans la salle).

J'ai eu une réunion où l'on m'a dit que cela sera dangereux.

M. THIERRY LE ROY : Je propose que nous fassions la présentation, n'interrompez pas Monsieur BERGER.

M. PATRICK BERGER : Nous allons essayer de regarder ce projet en nous disant que la solution proposée n'est pas une déformation du projet, mais de répondre aux objectifs de chacun. Chaque personne énonçait des demandes qui allaient dans le bon sens, correspondant à la vie de proximité comme à la vie parisienne.

Nous allons vous présenter ce projet en trois parties :

- L'état existant
- Le projet du concours
- L'état où nous en sommes

(Projection de diapositives)

Configuration générale du plan masse : son caractère reste inchangé.

Vous observerez dans les plans suivants, nous avons eu quatre modifications, ou quatre évolutions majeures dans le projet qui ont déjà été abordées dans cette introduction.

Vous avez ici l'état existant, avec l'emprise projetée en pointillé, l'emprise au rez-de-chaussée de la Canopée, au niveau du concours, et l'emprise actuelle au niveau de l'APS. Nous allons nous y arrêter un instant. Je souhaite attirer votre attention sur quatre points.

La première modification concerne les accès verticaux. Beaucoup de personnes pensent que ceux-ci ne sont pas assez visibles sur le plan. Une personne pressée doit tout de suite repérer la nuit les circulations verticales afin de pouvoir descendre.

Nous avons donc reconfiguré le plan de façon à les rendre davantage distinctes. Cela concerne celles qui se trouvent sur les accès Rambuteau, Berger et Lescot.

Ce qui explique que vous avez sur la façade des inflexions de façon à faire ressortir davantage les circulations verticales. Il faut que lorsque nous sommes dans la rue, nous puissions bien situer les circulations verticales.

Dans le plan précédent, elles se trouvaient un peu plus enlisées dans le bâtiment.

Nous avons également redéfini les emprises du rez-de-chaussée de façon beaucoup plus incurvées en essayant d'épouser des cheminements piétons venant de la Fontaine des Innocents jusqu'à la rue Montorgueil, ou depuis ici vers la Samaritaine. C'est la deuxième modification majeure que nous avons apportée.

Troisième modification. Comme vous l'aviez fait remarquer, nous avons deux pôles traversant. Ce point nous a perturbés. Nous avons à un moment donné évoqué plusieurs situations nocturnes, avec des endroits qui ne sont pas réellement plaisants, la nuit comme le jour.

Plutôt que de prévoir des grilles la nuit qui ferment les halls, nous avons décidé de construire un hall qui distribuera les activités culturelles telles que le conservatoire qui soit vitré sur la rue Berger et sur l'intérieur de la Canopée. Nous aurons une visibilité côté rue Berger, mais

la nuit ce sera fermé, nous n'aurons pas d'espaces à contrôler dans la vie nocturne de la Canopée.

Sur la partie côté Rambuteau, le hall est exclusivement orienté vers l'intérieur de la Canopée. Quoi qu'il en soit, les répartitions entre les programmes culturels et les parties commerciales sont à changer, nous avons toujours cette hybridation sur laquelle nous avons été extrêmement vigilants. Nous ferons attention à ce que ce hall ne ressemble pas à un hall commercial mais culturel. Le foyer de l'auditorium aura une certaine visibilité sur la rue Berger et également pour l'accès pour les pratiques amateurs.

La modification suivante a été de maintenir la descente des jardins mais de supprimer la passerelle horizontale. J'ai évoqué les raisons tout à l'heure de cette suppression. De plus, beaucoup de personnes m'ont dit qu'elles voulaient avoir cet espace-là. Une association a exprimé son désir de pouvoir réaliser des choses diversifiées à cet endroit. La Direction des Affaires Culturelles m'a dit la même chose également. Après tout ce que j'ai entendu, je me suis dit que nous allions essayer de dégager le maximum de sol, de suggérer que plus tard nous ayons une sorte de programmation qui permette de planifier voire superposer différentes activités éphémères dans cet espace.

La question de la sécurité relative à la passerelle que vous avez soulevée, avec un garde-corps très haut et très vitré aurait été réglée. Par rapport aux différentes possibilités et à la visibilité, il nous a semblé qu'il valait mieux dégager au maximum l'espace. Nous souhaitons par contre maintenir un lien depuis le bas vers la porte de Paris, en diagonal, qui monte progressivement vers cette perspective, vers la Bourse et Saint-Eustache, effet sur lequel nous comptons beaucoup. Nous pensons qu'il est à la hauteur des enjeux symboliques de ce projet.

Nous avons décalé le patio qui se situe en bas d'une trame, une trame faisant 11mx16m, vers la droite de façon à ré-axer le Forum sur un axe Est/Ouest. Le projet à l'origine était orienté sur une diagonale allant de la fontaine Saint-Eustache jusqu'à Montorgueil. Aujourd'hui, tout est en place pour orienter sur un axe Est/Ouest c'est-à-dire la Canopée, le jardin, la Bourse.

Nous voyons sur ce plan les accès verticaux à l'intérieur et à l'extérieur débouchant à une traversée à travers un hall aux activités culturelles.

Vous avez ici le site existant, vous reconnaissez le Forum, vous avez également le projet du concours, et ensuite le projet tel que nous le proposons.

Nous étions aux alentours de 12 mètres, nous sommes effectivement aujourd'hui à 14,50 m. Nous avons 50 cm d'ajustement de la structure, puisque nous avons dû l'étudier, le restant étant pour répondre aux hauteurs vitales que l'on nous a demandées pour la bibliothèque, pour le conservatoire, pour les commerces par rapport aux besoins des usagers.

Cela nous fait par conséquent augmenter la hauteur. Sur les profils latéraux, la silhouette et le caractère général du projet restent inchangés.

Nous avons également travaillé sur deux grands ensembles.

- Le premier a été de répondre au programme, c'est-à-dire celui que vous nous avez donné, les écoutes de chacun pour une bibliothèque, pour un conservatoire. Notre objectif était de trouver une disposition au plan sur laquelle chacun était d'accord. Il faut que la disposition recueille un accord d'ensemble. Il nous faut une distribution des mètres carrés qui soit évidente, efficace et qui aille dans le sens d'une optimisation, une économie et d'une certaine logique.

- La deuxième chose sur laquelle nous avons travaillé concerne la structure et la sécurité incendie. Nous devons franchir 100 mètres avec une couverture avec 50 % d'air libre par rapport au climat que nous souhaitions, mais également pour des raisons de sécurité incendie. Cette structure doit s'appuyer sur celle existante.

Dès que nous franchissons un pont ou une voûte, vous avez soit des contreforts aux extrémités, soit des poussées en diagonal. Nous n'avons pas le droit puisque nous devons nous appuyer sur les points existants.

Nous savons que nous avons une courbe avec une trame quadrillée en dessous.

Nous sommes arrivés à une structure qui marche, qui est autoportante, c'est-à-dire qui s'appuie sur les poteaux existants sans exercer d'efforts.

Le travail de ces contraintes a donné une chose assez « heureuse ». Vous pouvez voir la coupe sur notre plan. La structure que vous voyez ici n'est pas plane, mais twistée. Cela lui permet de garder son caractère autoportant. L'orientation est très symétrique, c'est un peu comme un mouvement d'un acrobate.

Nous voyons que cette structure est souple et accompagne bien le mouvement entre le jardin et la rue Lescot. Elle est orientée vers le jardin et se retourne vers la rue Lescot. Nous avons ici un mouvement d'accompagnement assez dynamique et non répétitif en dessous de la Canopée.

Vous avez la coupe sur la structure au centre et l'escalator qui descend sur la partie basse.

Nous passons maintenant au schéma du niveau -3. Vous voyez l'état existant, le projet des concours, nous avons donc recentré le patio ce qui lui procurera davantage d'ensoleillement. Nous avons une logique plus fluide dans l'orientation Est/Ouest dans les parcours qui sont au niveau -3.

Nous passons maintenant au plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} et 2^{ème} étage, avec également le niveau bas. Je vous rappelle que selon la configuration du projet, les étages diminuent en emprise en montant.

Nous sommes ici côté rue Berger. Nous avons le café littéraire côté jardin, le hall dont je parlais tout à l'heure qui distribuera les étages du conservatoire. De l'autre côté, vous avez le café du 21^è siècle, le hall qui distribue la Pratique des Amateurs et la bibliothèque avec vue sur le jardin. Les services d'informations de la ville restent au même endroit.

Voici les grandes lignes de notre description.

Nous sommes très attachés à ce que l'aspect commercial ne l'emporte pas sur l'aspect culturel. Nous tenons bien à le signaler. Nous avons également les mêmes rapports en termes de quantités dans le projet. Cela n'a pas bougé, j'insiste bien là-dessus.

Nous rentrons maintenant un peu dans les détails de chacun des plans.

En substance, nous avons eu un ajustement en hauteur. Nous considérons que la silhouette ne défigure pas le projet. Nous devons avoir une valeur d'usage.

Nous avons supprimé les halls traversant pour toutes les raisons que j'ai évoquées, ainsi que la passerelle, par écoute, mais également en pensant que ce lieu central pouvait donner lieu à des choses intéressantes pour libérer le sol au maximum.

Nous avons reconfiguré l'emprise du rez-de-chaussée de façon à avoir des façades beaucoup plus souples et qui suivent les cheminements entre la Fontaine des Innocents, Montorgueil, la Samaritaine et la rue Lescot. Nous avons rendu les circulations verticales beaucoup plus visibles depuis l'extérieur. Le patio du bas a été décentré d'une trame pour les raisons que j'ai évoquées. Le programme du concours s'adapte et fonctionne.

Il est disposé de cette manière. Vous remarquerez que nous n'avons pas les commerces d'un côté et la culture de l'autre. Nous avons donc une répartition dans le site. La nuit nous n'avons pas un côté obscur et l'autre lumineux. Nous souhaitons qu'il existe un minimum de vie sur l'ensemble du site.

Je vous remercie et suis prêt à répondre à toutes vos questions.

M. THIERRY LE ROY : Je remercie Monsieur BERGER. Vous nous apportez aujourd'hui de nombreuses informations. Je vais ouvrir le débat en donnant la parole aux personnes qui me la demanderont par main levée. Je souhaiterais d'abord dire une chose pour ensuite passer la parole au maître d'ouvrage.

Nous devons aborder toutes les questions sur le document qui a été distribué pour la séance. Ce n'est pas parce qu'une question a été évoquée dans les groupes de travail avec Monsieur FRANJOU qu'elle n'a pas lieu d'être abordée aujourd'hui, surtout si celle-ci reste un problème.

Dans votre présentation, vous avez insisté sur quatre modifications. Afin que la concertation soit efficace, et pour que nous puissions dialoguer sur les questions posées, j'invite les participants à ne pas manquer ces sujets. Nous aurons certainement beaucoup d'autres questions dans différentes réunions mais il me semble que ces quatre modifications doivent être dans le débat d'aujourd'hui, afin de connaître quelles sont les appréciations des uns et des autres à leurs sujets.

Je voudrais tout d'abord donner la parole à Jean-Marc FRITZ afin de connaître les réactions de l'agence Seura sur le travail de Monsieur BERGER. Je souhaiterais avoir leur avis sur l'articulation avec l'ensemble du reste du projet.

Je demanderais ensuite à madame HIDALGO de donner le point de vue de la Ville sur ce qui vient d'être dit par la maître d'œuvre.

M. JEAN-MARC FRITZ, AGENCE SEURA : Je m'exprime au titre de l'agence SEURA. Nous sommes totalement favorables aux évolutions du projet de Messieurs BERGER et ANZIUTTI. Nous sommes même séduits par l'état actuel de ce projet. Je ne veux pas évoquer toutes les raisons, mais je parlerai simplement des questions qui ont trait au projet urbain.

Nous avons deux évolutions importantes qui nous intéressent particulièrement : la mise en place de cette croisée de parcours diagonaux entre la rue Rambuteau et la rue du Pont Neuf, et d'autre part entre la Fontaine des Innocents et la rue Montmartre.

Ni dans le projet urbain, ni dans les propositions des concurrents au concours, cette question n'avait été réglée de manière satisfaisante. Elle l'est avec ce projet de manière particulièrement simple et efficace. Je pense que c'est une véritable avancée par rapport aux essais de traversées latérales qui existent. Nous avons une sorte d'évidence qui nous séduits complètement.

Nous avons toujours considéré que dans le cadre du projet urbain, nous avons un lieu central avec une importance déterminante, qui est celui allant de la place basse jusqu'à la surface de la couverture. Dans la mesure où cela constitue le véritable lieu central et de mise en communication entre le sous-sol et la surface de la Ville, en particulier le jardin.

Tel qu'il est traité, nous avons une sorte de dialogue entre la montée des escalators et l'abaissement progressif, le mouvement des ventelles de la couverture. Nous avons un effet dynamique et cinétique qui nous semble très intéressant. Nous pensons que cet espace deviendra le cœur du Forum et le véritable lieu de la mise en relation du monde souterrain et la surface de la ville.

Il ne vous a pas échappé que la passerelle n'existait plus. Nous avons proposé l'idée d'une continuité piétonne urbaine sur l'ensemble du site entre la Bourse du Commerce et qui enjambait le Forum entre le jardin et la ville côté Est vers le boulevard Sébastopol.

Pourquoi cette disparition ne nous attriste-t-elle pas ?

Dans l'état où il est présenté, l'espace de cette place basse est complètement équilibré et essayer de remettre en place cette passerelle nuirait au dialogue qui s'est construit entre

cette montée d'escalator et les ventelles et viendrait interférer et brouiller l'image de l'ensemble.

Arrivant au niveau d'équilibre de cet espace, il est inutile d'essayer de le dégrader en s'appuyant sur une idée qui est antérieure et qui n'a pas été mise dans un contexte.

La deuxième raison est que cette continuité que nous souhaitons sur l'ensemble du site, est renforcée par le projet de BERGER-ANZIUTTI sur l'organisation Est/Ouest du site. Par la forme courbe qui se rapproche de la porte Lescot une sorte de guidage...

(...)

Lorsque nous sortirons du jardin, en allant sur la Canopée, nous nous promenons sur l'axe, lorsque nous venons de la ville, au contraire, nous arrivons vers le jardin sur les côtés. Ce sont des points de vue différents avec des visions différentes.

Lorsque nous montons depuis le niveau inférieur, nous montons dans l'axe et avons une vision vers le haut, et nous arrivons à nouveau vers le jardin.

Chaque fois, nous avons des visions et des situations différentes plus riches, plus complexes.

Cela nous amènera à avoir un travail qui sera plus complet et difficile, nous avons déjà commencé en collaboration avec l'équipe de Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI sur la gestion de ces parcours.

Le travail que nous allons réaliser portera sur deux thèmes :

- Comment faire en sorte que tous ces parcours qui vont se croiser le fassent de manière foisonnante, agréable et sans détruire le jardin ?
- Comment faire pour que la proximité végétale entre les jardins et la rampe allant vers la place basse puisse se faire de manière aisée ?

Nous avons commencé ce travail et allons le continuer.

M. THIERRY LE ROY : Je remercie monsieur FRITZ et donne la parole un instant à madame HIDALGO.

MME ANNE HIDALGO : Comme il s'agit d'un groupe de travail, ce qui est sur la table n'a pas fait l'objet à ce stade d'un arbitrage du maire de Paris.

Nous sommes dans la phase de pré APS, je vais vous donner mes intuitions sur le travail qui nous est proposé.

Je tiens tout d'abord à saluer la présentation et le travail de Monsieur BERGER. Il respecte parfaitement le programme qui avait été fixé. De plus, nous avons noté une valorisation. Comme vous l'avez dit dans votre présentation, il n'était pas simple de conjuguer les différents éléments du programme, de rester sur les mêmes volumes et surfaces indiqués.

Il vous fallait respecter cela tout en ajoutant le fait que nous n'avons pas d'un côté les espaces commerciaux et de l'autre les lieux culturels. Les cheminements entre les différents espaces nous paraissent tout à fait intéressants et importants. Nous restons tout de même dans le respect du programme qui était proposé.

Je voudrais également insister sur un deuxième élément. En ce qui concerne les circulations verticales, nous sommes tout à fait séduits et convaincus parce qu'il existe beaucoup plus de visibilité, nous avons le respect des accès directs en tenant compte des contraintes de certains accès qui ne peuvent pas descendre de façon aussi rapide mais tout en les aménageant mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous sommes sur ce point là très convaincus par la proposition.

Concernant la question des halls traversant, il est vrai qu'en allant sur place, en discutant, en évoquant les questions concernant la sécurité, en regardant ce qui existe sur des équipements très ouverts, l'idée que l'on ait *in fine* des halls qui seraient fermés par des grilles parce que la nuit cela poserait un certain nombre de problèmes était pour nous un problème.

La proposition qui est faite de la transformation des halls traversant nous semble répondre de façon tout à fait pertinente à la fois à cette nécessité d'avoir des possibilités de passage, de faire vivre ce lieu, mais en même temps, d'intégrer une dimension importante qui est celle de la gestion de ces espaces notamment la nuit. L'approche nous paraît assez convaincante.

Lorsque l'hypothèse de l'idée de travail de la suppression de la passerelle avait été abordée, je sais que beaucoup d'élus et d'associations s'étaient exprimés dans ce sens puisqu'ils considéraient qu'elle pouvait présenter également un problème de sécurité dans ce lieu. Pour les commerçants le fait qu'il y ait ce cheminement qui coupe des espaces était un problème.

La question que nous nous sommes posés était de savoir s'il existait une incompatibilité à supprimer cette passerelle compte tenu de la façon dont le jardin et le cheminement sont organisés.

Le travail qui a été réalisé par les deux équipes, montre que ce n'est pas le cas. Cela peut être quelque chose de tout à fait valorisant. Lorsque nous avons deux équipes, des experts et des élus, je pense que cette suppression de passerelle est une bonne suggestion, d'autant que nous avons une possibilité d'entrer en pente douce d'une certaine façon sous la Canopée à partir du jardin.

Je trouve que c'est un élément de valorisation, un élément nouveau, qui est assez positif.

Pour l'instant ces sujets n'ont pas été tranchés par le maire de Paris, puisque la question est posée en ce sens, mais il est vrai que le sentiment qui est le mien en tant qu'élue, et l'équipe d'élus avec laquelle nous travaillons au sein de l'exécutif notamment mais aussi les services de la Ville et les différents experts, est que cette proposition me paraît tout à fait intéressante.

Nous avons envie de débattre sur ce point, et en fonction des éléments de celui-ci, nous soumettrons ce projet au maire de Paris pour arbitrage.

M. THIERRY LE ROY : Je vous remercie pour cette indication de réaction que je n'entends pas comme une prise de position qui ferme le débat mais qui permet de mieux réagir à un ensemble de propositions où nous sentons un peu la direction que vous envisagez de prendre sans que ce soit aujourd'hui arrêté. Je vais donner la parole aux personnes qui l'ont demandée. Je donne la parole à madame GOY-BLANQUET.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET : Je souhaiterais répondre brièvement à Monsieur BERGER.

Notre lettre, puisque ce n'était pas la mienne en particulier, ne s'adressait pas à vous mais au maître d'ouvrage.

Nous sommes bien conscients que vous n'avez pas modifié la répartition des mètres carrés entre culture et commerces. Cette répartition, nous l'avons contestée. C'est cela qu'expliquait notre déclaration. Elle ne dit pas non plus que la hauteur a été modifiée sans le notifier. Ce qui a été modifié sans le dire, c'est la fermeture Rambuteau. La récupération des mètres carrés qui a été donc faite à cet endroit, nous semble-t-il, s'est ajoutée aux mètres carrés commerciaux.

Le dernier point sur lequel je voulais apporter une précision est que la suppression de la passerelle n'a pas été demandée par une majorité d'associations, bien au contraire. Nous sommes un certain nombre à penser que cela représentait la tige de cette feuille très belle et que c'est la suppression de cette tige qui a fait retomber la feuille.

M. JACQUES BOUTAULT, MAIRE DU 2ÈME ARRONDISSEMENT : Je voudrais faire plusieurs remarques concernant le projet qui vient de nous être montré, par rapport à ces évolutions.

Je craignais que la descente du jardin sous la Canopée ne soit pas maintenue, dans l'état actuel des choses cette descente est maintenue. Je m'en réjouis. Car en effet, dans les documents que nous avons eus au cours de précédentes réunions, il était indiqué que cela restait une zone floue en discussion. Or, je pense que c'est important dans l'état d'esprit du projet, y compris tel qu'il avait été pensé initialement, « un toit dans un jardin ». Ce parti pris doit être conservé et je le défendrai jusqu'au bout puisque c'est ce qui a concouru à mon choix lors du jury d'architecture. Je pense que c'est véritablement innovant.

Concernant les hauteurs, nous savions dès l'origine qu'il était quasiment impossible de faire tenir des espaces accueillants du public dans une hauteur sous plafond de 12 mètres. Je pense que cette rectification de hauteur permettra des gains en matière de vie dans les espaces publics notamment et commerciaux dans cette Canopée.

Je ne reviendrai pas sur la suppression de la passerelle, en revanche, je souhaite insister sur un point qui est celui des aspects du programme.

Aujourd'hui, le Café Littéraire débouche dans le jardin, il a beau être littéraire, il n'en reste pas moins un café. S'il reste là où il est actuellement, nous aurons obligatoirement des terrasses dans le jardin et ce n'est pas admissible.

Je demande à ce que nous revoyons cet aspect des choses et qu'il y ait un maximum d'aspects de la programmation culturelle et aspect du public qui soit orientés vers le jardin pour réserver sur les rues les espaces commerciaux. Il n'est pas question que le jardin devienne une grande terrasse branchée.

Je voudrais également insister un peu tardivement sur un point qui me semble avoir été omis au moment du concours du programme, qui est l'absence de localisation du centre d'animation loisirs Léo Lagrange. Ce dernier accueille énormément de jeunes avec une véritable vocation métropolitaine. Il est aujourd'hui enterré dans ce que nous appelons le nouveau Forum, qui est un espace sans fenêtre et qui n'est pas visible.

Si nous voulons donner une identité à ce projet, qui est essentiellement orienté vers les jeunes qui sont déjà nombreux dans le secteur vers lesquels le centre d'animation Léo Lagrange pourrait être davantage tourné. Si ce lieu pouvait être inscrit dans un programme qui le localise très proche des espaces de circulation et du jardin, cela le rendrait visible et cela permettrait de donner une véritable vocation au site qui sera tourné vers les jeunes de l'ensemble de la métropole d'Ile-de-France.

Sur ce point, j'attendrai des réponses.

Nous avons également évoqué dans les projets initiaux la présence de piles photovoltaïques afin de générer de l'énergie, de la récupération des eaux de pluies.

Sur tous les aspects environnementaux, je crains qu'ils soient gommés dans le projet et je voulais savoir comment ils vont pouvoir être réintégrés, et être compatibles avec la présence du toit tel que cela a été présenté par l'architecte.

MME MICHÈLE COLLIN, ATELIER DES HALLES : Je voudrais intervenir sur le projet urbain global tel qu'il nous a été présenté par les représentants des deux équipes.

Il est effectivement bien question de gestion des parcours, sans détruire le jardin. J'ai noté des mots, des phrases. C'est bien la question que nous posons depuis le début.

Le problème vient du fait que nous ne sommes pas dans l'organisation de promenades, comme on nous l'a dit, mais bien dans l'organisation de flux.

Organiser, animer des flux dans un axe Est/Ouest met le jardin dans une logique de flux. Depuis le départ, c'est-à-dire à peu près deux ans, nous avons écrit un texte, à la demande des associations, avec Dominique GOY-BLANQUET sur la problématique du jardin et de cette conception à la française, architecturale, sur une vision en termes de perspective du Forum en passant par le jardin jusqu'à la Bourse, c'est-à-dire soumettant le jardin à une logique de flux et à la logique du Forum. Cette conception qui est véritablement très française de perspectives nous paraît inappropriée dans ce cas.

Si nous regardons les études qui ont été réalisées, nous ne prenons pas en compte celles qui montrent des cheminements des personnes et des demandes de lieux calmes dans le jardin, des lieux de rencontres et non d'un espace de flux. Celui-ci est renforcé par la passerelle. Je trouve bien que celle-ci disparaisse à cause de cette continuité que cela donnait dans les flux.

Mais cela pose toujours la question de soumettre le jardin au Forum. Nous continuons de poser la question de l'interface entre le jardin et le Forum. Un toit dans le jardin est une très belle image, mais qu'en faisons-nous ? Monsieur BOUTAULT a immédiatement signalé que nous mettrions un café littéraire en interface !

Le toit dans le jardin est une très belle image, mais qu'allons-nous faire dans l'interface ? C'est la question que nous posons depuis longtemps, et que vous venez de poser.

C'est cette logique qui nous pose problème, et nous aimerions bien continuer à poser la question de l'interface Forum/jardin.

M. GILLES POURBAIX, ASSOCIATION ACCOMPLIR : Je voudrais dire que nous sommes satisfait de voir disparaître la passerelle, ainsi que les halls. Ces derniers risquaient de devenir des nids à problèmes en termes de gestion, notamment en nocturne. Les riverains se souviennent du passage des Lingères qui a dû être fermé durant plusieurs années pour ensuite être revendu en copropriété il me semble.

Nous souhaiterions cependant poser quelques questions au regard de ce que nous voyons, lorsque vous superposez la maquette avec l'état d'APS actuel, nous avons l'impression que le bâtiment a beaucoup pris d'ampleur. Nous aimerions savoir le nombre de mètres carrés que vous avez créés par rapport à ce qui était le projet du concours, indépendamment de la répartition public/privé, mais le nombre global de mètres carrés qui ont été créés.

Je voudrais également rajouter deux points concernant les cheminements. Ils sont très marqués Est/Ouest passage Lescot. Ce qui est intéressant vient du fait que vos deux flèches tournent à droite et à gauche, et ne se dirigent pas vers le jardin. La démonstration de Monsieur PRALIAUD qui souhaitait absolument anéantir par sa démonstration le jardin Lalanne ne tient plus la route puisque cet espace ne gêne en aucune façon. Nous le contournerons par la droite. De plus, magie de votre projet, la rue Baltard est encore plus large qu'avant, ce qui fait que le jardin Lalanne gêne encore moins que maintenant.

Je ne comprends donc pas pourquoi tout le monde s'acharne contre ce jardin.

Concernant les inquiétudes de Monsieur BOUTAULT pour les deux cafés, je crois que nous en avons déjà parlé, ce sera tellement tentant d'installer des terrasses côté jardin, que personne n'y résistera pas.

D'autre part, vous avez omis de placer des toilettes, vous nous l'aviez pourtant promis. Il n'y en a pas au rez-de-chaussée. Vous allez nous expliquer ? Très bien nous attendons vos explications.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, CONSEIL SYNDICAL 5/7 RUE DES INNOCENTS : Merci Monsieur le Président de séance de me donner la parole mais je m'adresse à Monsieur le garant, et j'aimerais que le temps de parole ne soit pas coupé et que nous puissions nous exprimer.

Je sais que je ne suis pas un bon orateur et je suis politiquement incorrect. J'ai été coupé à la dernière séance alors que j'avais des choses à dire. Le plus flagrant a été le jour où nous avons parlé de la jeunesse et j'ai été carrément coupé parce que ce que je disais ne plaisait pas. Voilà ce que je voulais dire.

Pour revenir au sujet du jour, je voulais connaître la part de financement d'Unibail, de la Ville de Paris ainsi que de la Région. Nous ne la connaissons toujours pas. Cela nous aiderait à comprendre le choix des équipements.

Nous n'avons jamais rien acté. Nous avons le droit d'écouter et non de voter. Ceci concerne en particulier les espaces dits culturels, nous les retrouvons maintenant en pôle d'environnement bien-être, cela nous a été présenté dans le cadre d'environnement culturel : village saveurs, espace bien-être, espace créateurs, café du 21^{ème}, café littéraire, et une surface commerciale inconnue.

Le projet Mangin a été retiré par un jugement administratif, mais il a imposé son projet. Nous nous retrouvons avec une raie sur l'ensemble mais tout ce qu'il y a dessous est imposé par Monsieur MANGIN.

Je suis d'avis de remettre la passerelle, apparemment Monsieur MANGIN maintient son projet de jardin, justifiant son projet par la passerelle.

La raie ne me convient toujours pas et je vais vous expliquer pourquoi. Nous sommes embêtés avec le projet Lalanne, nous avons un quart du jardin virtuel peut-être, mais un autre quart disparaît.

Je vais maintenant poser des questions aux architectes.

Je viens d'être agréablement surpris d'entendre que M. SEURA est responsable du projet urbain global. Nous avons un projet urbain global, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas de projet pour l'ensemble du quartier. Par contre, nous ne voyons pas le projet dans sa globalité. Nous travaillons sur un Forum, nous passons ensuite sur le jardin, nous rasons des choses existantes. Je voudrais que nous reprenions l'ensemble du projet.

Je ne comprends pas comment nous pouvons faire la fusion entre le jardin et la raie. Nous ne savons pas encore ce qu'il va y avoir dans cet espace. Nous avons une esquisse mais pas les plans que nous avons demandés. Nous ne savons rien.

Nous n'avons donc pas de projet global urbain pour l'ensemble du quartier.

Nous ne parlons pas des matériaux, du développement durable. J'espère que le toit de la raie ne correspondra pas aux entrepôts d'Austerlitz. C'est un matériau vert qui est absolument ignoble.

Vous nous avez ensuite dit que nous aurions des perspectives. Je suis désolé mais je n'en vois aucune dans votre projet.

Je demande à nouveau à ce que l'office du tourisme et l'office du tourisme des enfants soient placés sur rue, c'est-à-dire ailleurs que dans le Forum, puisque Unibail va obtenir l'ouverture le dimanche et cela deviendra un site touristique.

Nous avons le droit d'avoir un jour de repos, de tranquillité en tant que riverains. Ce que les personnes veulent dans le jardin c'est également un espace reposant.

Vous construisez rue Berger, je voulais savoir quelle sera après vos travaux la largeur de cette rue ? Actuellement nous sommes dans un jardin. Nous serons ensuite dans une rue d'immeubles.

Vous parlez ensuite des structures d'appuis qui sont plus faciles sur celles déjà existantes. Je ne comprends pas pourquoi vous ne les avez pas fait en L. Apparemment, ces structures sont en L. Je ne comprends pas pourquoi dans la position du projet Mangin, nous avons empêché les architectes de se pencher sur un bâtiment qui formerait un L, c'est-à-dire qui serait construit exactement à l'endroit actuel. Je peux vous assurer que tout votre projet aurait tenu dans ce L. Je ne comprends pas pourquoi nous avons voulu imposer ce projet Mangin.

Vous nous avez parlé de la sécurité. Il me semble que le tube de l'escalator Lescot est supprimé. Il était cependant bien pratique pour la sécurité la nuit. C'était le seul escalator qui sortait du Forum.

Je suis également surpris que Monsieur BOUTAULT arrive au bout de deux ans. Il aurait peut-être pu participer avant.

M. THIERRY LE ROY : Il est maire du 2^{ème} arrondissement.

Je vais donner la parole à Olivier PERAY, je solliciterai ensuite Patrick BERGER, ainsi que la Ville, puisque toutes les questions ne s'adressent pas au maître d'œuvre.

M. OLIVIER PERAY, PARIS DES HALLES : Je voulais commencer par dire, que dans les propos relevés tout à l'heure, il est très difficile de s'attaquer à un architecte, à une personne qui a réalisé quelque chose de magnifique au départ et qui est soumis aux exigences et aux nécessités d'un compromis.

Les remarques s'adressent davantage aux maîtres d'ouvrage qu'à l'architecte lui-même.

Je ne reviendrai pas sur le texte que nous avons fait tout à l'heure. Ma colère et ma déception sont immenses par rapport à ce que nous avons découvert dans cet APS. En tant que représentant associatif à la Commission Technique, autant j'avais été séduit par ce projet, autant aujourd'hui je suis déçu, car nous nous trouvons devant quelque chose de très différent.

Nous ne voyons pas de dessin d'ensemble concernant ce projet, et je le regrette. Peut-être existe-t-il, et peut-être ne nous a-t-il pas été encore montré ? Par rapport à la surélévation du site, j'ose espérer que nous allons conserver quelque chose du projet initial.

Je ne sais pas comment cette déception va se transformer demain, je ne sais pas si nous allons rester dans la concertation, c'est quand même une déception assez grande.

J'ai tout de même deux questions à poser.

La première concerne ces fameux halls traversants. A chaque fois que l'on m'explique que l'architecture doit se plier aux nécessités des affaires de police, cela me rend inquiet. Il est vrai, qu'aujourd'hui, dans le Forum des Halles, nous avons beaucoup d'endroits où il n'y a personne la nuit, ce n'est pas pour autant des endroits dangereux.

Ma première est la suivante. Quelle a été l'appréciation et le sentiment donné par les services de police concernant ces halls traversant ? Qu'ont-ils dits exactement pour que nous soyons amenés à les fermer ? Ce sont quand même eux les spécialistes de la sécurité.

Ma deuxième question concerne les escalators, c'est-à-dire les descentes de la rue Pierre Lescot. Nous nous sommes battus très longtemps au sein d'un groupe des circulations verticales, afin d'essayer d'obtenir que les escalators de la rue Pierre Lescot soient en W. Il me semblait que nous l'avions obtenu.

Sur la coupe que j'ai vue tout à l'heure, il me semble que les escalators ont une forme tout à fait différente. Nous voyons que cet escalator descend vers la gauche, ensuite nous marchons 30 mètres en ligne droite pour ensuite redescendre. C'est très difficilement lisible

car les plans donnés ne sont pas très clairs. Nous repartons pour refaire 30 mètres afin de descendre au niveau - 4.

Je voudrais savoir si cette configuration de l'escalator Lescot est un effet du hasard, ou si c'est une nouvelle proposition qui a émergé de la concertation sans que nous en soyons informés.

M. THIERRY LE ROY : Je remercie Olivier PERAY, et donne la parole à Monsieur BERGER qui va essayer de répondre à l'ensemble de ces questions. Nous devons nous souvenir que nous sommes au stade de l'APS. Certaines questions n'ont pas un enjeu à ce stade. Nous pourrions donc les aborder ultérieurement.

La priorité est donnée aux questions qui naissent de votre présentation, et nous en avons déjà beaucoup.

M. PATRICK BERGER : Je vais essayer de répondre dans l'ordre des interventions.

Je vous remercie des nuances que vous avez apportées à votre lettre.

Vous savez très bien qu'un projet d'architecture peut être vite caricaturé et détruit, cela va très vite. Je vous demande de faire attention à cela, c'est tout.

Concernant les terrasses, nous devons rentrer dans le détail du projet. Nous avons reconfiguré les angles, de façon à créer des terrasses à ces endroits sous l'emprise de la Canopée. Ensuite, c'est une question de contrôle et de réglementation de l'espace urbain.

Concernant la question de la couverture, deux questions ont été posées sur le thème de l'environnement, de l'écoulement des eaux et de l'énergie solaire. Il n'y a rien de changé.

Nous sommes obligés, dans un projet, d'avoir une méthode. Je vais vous expliquer exactement la situation. Notre souci a été la réponse au programme, la prise en compte des observations faites et la résolution de la structure.

La configuration générale de la toiture est dans le même esprit. Nous tenons régulièrement des réunions de travail avec la maîtrise d'œuvre, au cours desquelles l'ingénieur responsable des questions environnementales est présent.

Aujourd'hui, nous avons toujours des cellules photovoltaïques sur la couverture.

L'eau suivra peut-être une courbe différente, mais elle coulera toujours de façon curviligne et sera récupérée par le jardin.

Aujourd'hui, nous nous orientons davantage sur les matériaux verriers, nous sommes en train de travailler sur le sujet. Ce sera le prochain chantier.

Nous devons d'abord être certains que le programme rentre, qu'il y ait une valeur d'usage et que l'ensemble architectural soit stable.

Nous allons maintenant pouvoir poser la couverture dessus, et nous allons regarder le problème des matériaux.

Concernant la perspective, je n'ai aucun complexe par rapport à ce sujet. Je n'y vois rien de conventionnel, de français, j'adore cela, tous les beaux jardins de Paris sont comme cela, les personnes de toutes catégories sociales les apprécient. Je ne vois donc pas pourquoi j'aurais des états d'âme.

Dans le concours, nous avons essayé de dire qu'aujourd'hui l'architecture et les jardins sont dissociés, de même que la ville et la nature. Nous avons donc voulu associer, lier l'architecture et le parc. Nous avons retourné vers le parc, nous avons été dans le sens de sa grande dimension, c'est-à-dire dans le sens Est/Ouest.

Les perspectives ne sont pas uniquement françaises, vous en avez chez les Mongols, en Perse ainsi que dans d'autres cultures. Nous devons avoir à un moment donné une grande dimension, et je crois que c'est ce à quoi l'Homme aspire.

Je pense que la perspective n'est pas incompatible avec les jardins de proximité. Nous pouvons composer avec les deux. Nous l'assumons, cela faisait partie des déclarations écrites au niveau du concours.

J'insiste bien sur le fait que cela reste un espace public. Je pense que nous avons, en France, une grande qualité qui est l'espace public. Un espace ouvert à tout le monde, qui n'est ni clos, ni privatisé. C'est une condition formidable, une condition de la ville, une condition démocratique, et c'est quelque chose que nous trouvons encore en France.

Dès que l'on me dit qu'il faut anticiper et remettre des grilles, je préfère également anticiper et trouver une solution qui garantisse que le sol public soit ouvert jour et nuit, que tout le monde puisse y accéder. Voilà pourquoi je suis allé dans ce sens.

La perspective est une question sensible, alors que ce sujet est une conviction.

Concernant les toilettes, elles sont là. La surface est de l'ordre de 70 m². Nous n'avons pas pour l'instant abordé la question de la gestion de ce lieu.

M. BERNARD FRANJOU : Nous avons une question concernant les mètres carrés qui auraient été créés entre le concours et maintenant.

M. PATRICK BERGER : Nous n'avons pas de variations. Vous pouvez, si vous le désirez, noter les surfaces :

▪ Les halls	230 m ²
▪ Le conservatoire	3427 m ²
▪ La bibliothèque	920 m ²
▪ Les pratiques amateurs	2021 m ²
▪ Les services métropolitains	870 m ²
▪ Environnement et bien être	5 400 m ²
▪ Entretien et sécurité	750 m ²
Total	13 618 m ²

M. BERNARD FRANJOU : Nous pourrions vous remettre les chiffres si vous le désirez.

M. GILLES POURBAIX : Lorsque nous voyons les pointillés extérieurs qui sont maintenant les pointillés de l'APS, par rapport au projet concours, nous constatons un élargissement par rapport au projet initial.

M. PATRICK BERGER : Sauf erreur de notre part, nous n'allons pas engager des chiffres qui seraient faux à ce stade.

M. BERNARD FRANJOU : Nous faisons peut-être une confusion entre les emprises au sol qui ont un peu évolué et la surface globale.

M. PATRICK BERGER : Oui, parce qu'il y a des doubles hauteurs par rapport à certains usages. Au niveau de l'emprise, c'est certain. Si je compare les deux emprises au rez-de-chaussée, la sensation sous la Canopée n'est pas plus exiguë que celle que nous avons à droite.

MME ANNE HIDALGO : Je reviens sur quelques points qui me paraissent importants, comme la question du lien Canopée/jardin. C'est un sujet sur lequel nous avons besoin de poursuivre. Nous avons encore du travail.

Je l'appréhende comme un sujet qui est ouvert, pris en charge par les deux équipes. La réflexion conduisant à dire que la suppression de la passerelle n'était pas en soi un problème vis-à-vis du jardin provient d'un travail commun. Celui-ci doit évidemment se poursuivre.

Nous avons tous insisté ces dernières semaines sur ce lien Canopée/jardin. Nous avons ici un élément de proposition tout à fait intéressant à poursuivre.

Nous avons également souvent abordé le risque d'avoir une terrasse sur le jardin à partir du café. Il a toujours été dit qu'il n'y aurait pas de terrasses sur le jardin de la part du café. Nous confirmons ce point. Je suis extrêmement vigilante sur ce sujet.

L'espace public est public, l'espace privé, privé. Nous devons être fermes par rapport à cela. Il est certain que nous avons des contre-exemples, c'est pour cela que nous devons être vigilants. Je constate, comme vous, tous les jours, des terrasses là où elles ne devraient pas être. Nous trouvons des terrasses qui se situent sur des voiries ou des passages de pompiers et ce n'est pas normal.

Nous devons apporter des réponses dans la gestion de ces éléments, cela me préoccupe énormément. Cela ne veut pas dire que je ne veux pas de terrasses, mais elles doivent être contenues dans ce qui est un droit d'occuper une partie de l'espace public, et non une préemption de l'espace public.

Je voulais donc vous rassurer sur ce point.

Nous devons, dans la gestion en collaboration avec les services qui verbalisent les contrevenants, être peut-être davantage convaincants par rapport à ces derniers, qui se disent que poser des tables leur rapportera plus d'argent que l'amende qu'ils devront payer.

Nous devons mobiliser les services de la ville.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT : Je voudrais revenir sur quelques points.

Nous sommes là pour discuter. Je souhaite que les signataires restent dans la concertation, sinon cela aurait des conséquences très graves.

J'aurais pu ne pas participer. Cela aurait été beaucoup plus confortable. Je ne l'ai pas fait. Nous devons rester ensemble, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous avons besoin de nous parler.

Lorsque j'écoute Monsieur BERGER, certains points deviennent plus clairs, et je comprends mieux. Nous avons besoin de poursuivre ce débat ensemble.

Lorsque j'ai participé au jury sur la Canopée, j'ai été séduit par la forme architecturale et convaincu par la fonctionnalité.

Il a fallu que les maîtres d'œuvre retravaillent leur sujet, c'est complexe.

Au terme de ce premier travail, je suis toujours séduit par la forme architecturale et toujours convaincu par la fonctionnalité. Certains points ont évolué et sont positifs. Je pense que la suppression de la passerelle est une bonne chose.

Je me suis exprimé concernant la hauteur, j'avais insisté sur le fait qu'il ne fallait pas rehausser. Il nous a été annoncé une modification de deux mètres.

(...)

Nous avons tous regardé cela de très près, si nous avons deux mètres supplémentaires, ce n'est pas énorme, mais cela nécessite quand même que nous nous arrêtons sur le sujet.

Je crois que c'est un point important. Monsieur BERGER m'a informé que ces documents seraient prêts pour la fin du mois de juin. Nous avons besoin de bien visualiser les choses sur ce point.

La question du programme m'interpelle toujours. Dans les contraintes de celui-ci indiquées par le maître d'ouvrage et suivies par les architectes, nous avons le problème du relogement des équipements qui existent aujourd'hui, à commencer par le Conservatoire qui est incontestablement le point le plus lourd et le plus difficile.

Nous avons vu surgir des équipements pour lesquels nous n'avons pas beaucoup débattu. Les espaces sur le bien-être ne me semblent pas être la préoccupation des habitants du 1^{er} arrondissement. Nous avons ce thème aujourd'hui, alors qu'il n'y a aucune demande sur ce sujet.

Je trouve que les deux cafés occupent énormément de place. Faut-il avoir deux cafés face à face, complètement symétriques ? Je ne suis pas convaincu de la nécessité absolue de ce doublonnage.

Concernant le Conservatoire, je voudrais simplement dire, pour commencer, car je ne voudrais pas que l'on interprète mal mes propos, que je l'aime énormément. Je le connais depuis son origine, il fait un travail formidable. J'ai la plus grande estime pour Monsieur GALLOIS, son directeur. Je pense que c'est véritablement un des points absolument essentiels que nous devons conserver. Nous ne pouvons pas réaliser cette opération sans déménager le Conservatoire. Nous ne pouvons pas interrompre pendant plusieurs années le fonctionnement d'un tel lieu. Ce serait casser complètement la chaîne pédagogique. Nous pouvons interrompre l'activité d'une bibliothèque pendant trois ou quatre ans, mais pas d'un conservatoire.

Puisque nous avons un relogement qui va d'ailleurs coûter relativement cher, j'ai entendu le chiffre de 6 millions, je ne sais pas si nous pouvons le confirmer, la question mérite encore d'être reposée.

Je sais que certains utilisateurs du Conservatoire rêvent d'un bel emplacement dans la Canopée. Les architectes considèrent également, qu'avoir un tel établissement dans cette Canopée, est un élément de l'âme culturelle de cette structure.

Je pose quand même la question en termes de programmation, et de choix budgétaire pour la ville. Est-il raisonnable de dépenser des sommes considérables pour un relogement provisoire qui ne durera que trois ou quatre ans ?

Dans la programmation, en dehors des sujets sensibles qui sont les équipements existants que nous devons reloger, ainsi que des équipements nouveaux, il manque, à mon avis, deux éléments. Ce sont des équipements de proximité, nous manquons d'un certain nombre de choses, il n'existe pas de salle polyvalente dans le quartier. Jacques BOUTAULT a parlé du centre d'animation Les Halles – le Marais. Les locaux rencontrent des difficultés.

J'avais également souhaité qu'il soit inscrit dans le programme des mètres carrés qui permettraient aux associations caritatives d'avoir quelques espaces supplémentaires. Nous n'avons par exemple pas de solutions pour reloger « la bagagerie » dont les locaux vont être détruits. Ces questions ont été escamotées. Je vous le dis très calmement et très posément.

Nous savons que nous ne pourrons pas tout faire, mais j'aimerais que nous fassions un tri entre ces éléments de programme, afin de voir les questions qui nous paraissent absolument nécessaires et indispensables, et celles qui sont plus accessoires.

Je m'exprimerai en tant que Maire du 1^{er} arrondissement, cela ne veut pas dire que Monsieur le maire de Paris n'aura pas le droit d'arbitrer en défaveur de ce que j'aurais souhaité. J'aimerais cependant quand même pouvoir m'exprimer, ainsi que les riverains et les associations du secteur.

Je souhaite également qu'il existe une idée nouvelle avec un équipement qui permet de donner un supplément d'âme à cet endroit.

Je crois que les architectes ont beaucoup travaillé. Leur travail a été rigoureux concernant le programme qui leur a été donné. Cela débouchera sur le dépôt d'un APS à la fin du mois, qui sera ensuite susceptible de discussions et de négociations.

J'aimerais que nous ne clôturions pas ce soir en disant que le programme est définitivement validé et que nous ne pouvons plus rien changer.

M. THIERRY LE ROY : Je vais donner la parole à monsieur FRANJOU en lui demandant de nous expliquer ce qui se joue au stade de l'APS.

M. BERNARD FRANJOU : Je suis le maître d'œuvre du Conservatoire provisoire. Je peux donc répondre à beaucoup de questions concernant ce sujet.

La véritable économie porte sur la nuisance apportée aux commerçants et aux riverains. Deux ans de chantier en moins signifient deux ans de parcours de camions...

Vous avez compris que le déménagement du Conservatoire est une obligation. Nous ne pourrions pas réaliser le chantier en maintenant le Conservatoire à son emplacement actuel. Nous n'avons pas de discussion, c'est évident. Même si la sécurité permettait de maintenir le fonctionnement du Conservatoire, même si le chantier était propre, nous aurions obligatoirement une nuisance sonore. Le fonctionnement du Conservatoire est par conséquent impensable. Tout converge donc en faveur d'un déménagement.

Concernant le coût, 6 millions est un montant très élevé. J'ai réalisé moi-même l'estimation. Je dois programmer ce Conservatoire avant que Monsieur BERGER commence son chantier. Je me suis donc permis certaines marges, car les contraintes sur les entreprises et les prestataires sont considérables. Le critère délai est fondamental.

Budgétairement, je vous informe que je réalise une économie en dépensant 6 millions d'euros. Comment puis-je dire cela ? Deux ans de chantier, cela correspond à deux ans sur un montant global assez élevé de 120 millions d'euros de révisions et d'actualisations. Le montant des révisions et des actualisations, avec une opération sur trois ans par rapport à une opération à cinq ans de chantier, correspond à 8 millions d'euros, rien qu'en actualisation. Les actualisations sont les évolutions. A euros constant, c'est identique, mais vous avez une augmentation d'au moins 4% par an.

Les 6 millions d'euros sont très largement inférieurs par rapport à l'impact que les deux ans de chantier auront sur le contribuable. Nous faisons nos estimations en coût final estimé. Et que ces différentes apparaissent. Dans le budget de la ville, l'économie apparaîtra.

Nous arrivons à loger dans le Conservatoire provisoire l'essentiel des locaux pédagogiques. Nous ne pourrions par contre pas installer les salles de danse, sauf pour les tout-petits. Elles se situeront dans des locaux loués par la ville.

Nous n'avons pas la possibilité de créer la salle d'audition. Elle se situera par conséquent ailleurs. Nous retrouvons les surfaces existantes, excepté pour les salles de danse.

M. PASCAL GALLOIS, CONSERVATOIRE DU CENTRE DE PARIS : Je souhaiterais souligner le travail quotidien avec les équipes de Monsieur FRANJOU et la DPA depuis quelques semaines. Nous n'avons effectivement pas de réduction de surfaces, concernant le Conservatoire provisoire.

Notre salle de danse n'aura pas une hauteur habituelle, mais nous avons tenu compte du fait qu'il s'agissait d'enfants de premier cycle, qui ont entre 6 et 11 ans. La hauteur est donc un facteur moins important.

Je voudrais également remercier Monsieur le Maire du 1^{er} arrondissement pour avoir souligné mon travail.

Le mot « conservatoire » ne me plaît pas beaucoup, cela me fait penser à une boîte de conserves. Le travail réalisé par Monsieur BERGER consistant à insérer notre bâtiment dans ce complexe est tout à fait exemplaire. Il est transparent, ouvert sur l'extérieur.

Monsieur BOUTAULT a parlé d'un toit dans un jardin, et je crois que ce concept au 19^e siècle symbolise le kiosque à musique. Cet espace devant le Conservatoire sera ouvert la nuit, ce qui me semble très important, puisque les élèves et parents d'élèves commencent leur vie à 22 heures. Nous allons pratiquement tripler sa superficie. Nous avons près de 1.300 élèves, 3 salles de danse et 2 salles de théâtre. Nous travaillons sur la connexion entre musique, danse et théâtre. Les jeunes auront donc envie de venir nous voir, notre capacité augmentera inévitablement.

Je pense que le Conservatoire deviendra un élément important de vie de cette Canopée.

M. BERNARD FRANJOU : Je voulais simplement répondre à l'observation de Monsieur PERAY tout à l'heure sur le fait d'avoir présenté le V à la place du W. Nous pensons que le V a recueilli le plus grand consensus lors du Comité de concertation.

Je tiens à préciser que l'équipe de Monsieur BERGER n'est pas le maître d'œuvre de la circulation verticale.

Concernant les sanitaires, nous sommes actuellement au projet architectural. Pour la qualité du site, je pense que la présence des sanitaires est un aspect fondamental. Cela a été suffisamment souligné, mais c'est un problème de gestion, qui relève de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage. Nous avons donc une réflexion à mener sur d'autres aspects de la gestion, telle que la sûreté, l'entretien, la maintenance. C'est quand même un peu trop tôt pour en parler.

M. FABIEN SARFATI, CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL ST-DENIS : Je voudrais revenir sur le traitement du hall du Conservatoire. Initialement cela servait de passage, qui se retrouve donc clos. Parfois, les choses qui ont changé un peu de nature ne sont pas traitées avec le même intérêt qu'initialement.

Pour l'instant, les espaces d'attente et d'accueil du Conservatoire ne sont pas très bien traités. Ce sont des lieux de rendez-vous entre les enfants et les parents. Ils doivent néanmoins être vus avec beaucoup de considération. Nous ne devons pas le considérer comme un hall cloisonné de verrières.

Je voudrais faire part de ma frustration par rapport à la visibilité de ce qui concerne tout ce qui est garde-corps, rambardes, balcons, même si nous sommes déjà dans le détail.

Au niveau du cratère du Forum actuel, excepté la terrasse des bâtiments du 1^{er} étage qui est traitée avec des garde-corps pas très jolis, tout ce qui est vision sur le cratère n'est pas accessible, puisque nous avons toujours un peu de jardin, un no man's land. Je voudrais savoir comment sera le traitement de ses transitions entre les différents niveaux.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION « GLOB’HALLES » : Nous respectons messieurs BERGER et FRANJOU, et c’est pour cela que nous nous sommes permis d’avoir cette discussion.

Nous aurions pu être davantage consensuels et modérés, mais j’ai préféré faire la somme de nos émotions afin d’éviter les malentendus. Je souhaite continuer à travailler dans la meilleure intelligence possible.

Nous avons le sentiment d’avoir travaillé sur deux Canopées différentes, avec Monsieur FRANJOU d’un côté avec la Canopée 2 (évolution très favorable). Les commerces devaient être mieux traités au niveau de leur visibilité, et je faisais confiance à Unibail pour qu’ils y réfléchissent. Avec la Canopée 3, nous avons eu l’impression que la situation avait été un peu loin. Ce n’est pas une question de préférence personnelle en signifiant si nous sommes pour ou contre tel ou tel projet.

Le problème est de savoir comment allons-nous arbitrer entre plusieurs logiques ?

Nous savons que la logique commerciale a bien été prise en compte. Nous ne voyons pas par rapport aux autres logiques quel est le meilleur arbitrage ?

Nous sommes étonnés de constater à la fois la suppression sur les côtés des circulations sur les halls traversant, et également la suppression par le centre de la passerelle. Je pensais que cela sera l’une ou l’autre et non l’une et l’autre. Toutes ces transformations rentrent dans une logique appelée « logique sécuritaire » et non celle de la circulation des fluides urbains, que vous avez d’ailleurs très bien illustrée tout à l’heure.

La logique locale est assez claire, c’est celle de la promenade avec une passerelle qui aurait continué le cheminement pour aller loin des commerces.

La logique métropolitaine à laquelle nous sommes attachés, est de dire que la cohérence serait dans le fait que ce toboggan qui remplace la passerelle, qui est bien évidemment mieux que le tube actuel, conduise jusqu’au quai du métro. Elle se heurtera par contre à d’autres cohérences commerciales et locales.

En termes de sécurité et de questions qui avaient été posées depuis le début, nous comprendrions qu’il y ait cette percée vers le bas, rapide, belle et sécuritaire même si elle amenait vers le jardin des flux métropolitains qui ne plairaient pas à tout le monde.

Vous avez évoqué la logique festive, c’est celle qui nous avait fait évoquer la suppression de la passerelle, tout en maintenant, à ce moment-là, les flux sur les côtés au travers des halls. Il aurait été judicieux de faire une inflexion, et non un décentrage ou le recentrage de la place basse, afin de la garder et de l’agrandir au maximum à l’endroit où elle se situe actuellement. Il aurait peut-être fallu arrondir vers le Nord ces déssertes, qu’elles soient vers le sous-sol ou horizontales. Nous aurions pu donner l’idée d’une conque et faire en sorte que l’aménagement de base, dont le gabarit serait limité, soit mieux pensé dès le départ. Voilà les questions de logique sur lesquelles nous ne comprenons pas le choix de vos arbitrages. Par exemple, il me semble que le toboggan gêne tout autant que la passerelle. Le texte est difficile à lire puisqu’il n’est pas accompagné d’éléments.

Sur le plan du programme, tant mieux si les équilibres et les mètres carrés n’ont pas changé, tant mieux si l’évolution très favorable en fonction de mètres carrés publics, qui avaient été faits en fonction du premier projet, donnent une part favorable aux équipements publics, ce à quoi nous sommes très attachés. Il est bien que tout cela soit autour du Conservatoire qui est la locomotive de cet ensemble d’équipements publics. Nous avons souligné notre souhait pour que la bibliothèque reste dans cette logique. Je suis donc très étonné par la remarque de Monsieur LEGARET, sachant que le premier arrondissement ne s’arrête pas à la Canopée, et qu’il existe tout autour des besoins et des possibilités qui ne sont pas pris en compte. Ce sera, après la Canopée, l’étape suivante du travail que nous aurons à effectuer, aussi bien avec l’équipe de Monsieur BERGER, qu’avec celle de Monsieur MANGIN.

M. PATRICK BERGER : Ce que vous nommez un toboggan est en réalité un escalator. Nous n'avons eu qu'une seule Canopée avec quelques modifications. L'escalator était présent au projet du concours. Celui-ci est maintenu. Il était auparavant associé à la passerelle, mais celui-ci subsiste toujours. Il n'a donc pas été rajouté.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS « CHATELET LES HALLES » : Madame HIDALGO a peut-être répondu à la question, mais je la pose dans sa totalité. Vous nous avez dit que la rénovation du quartier des Halles était un projet urbain unique. Je m'étonne donc que jardin et Canopée continue à être traités séparément. Nul doute que la configuration du jardin aura des répercussions sur la vie de la Canopée, ainsi que sur les flux piétons, toujours non estimés.

Il existe un troisième volet dans ce projet urbain, qui est l'intégration de l'ensemble jardin/Canopée dans le quartier. Ce volet n'a pas été abordé, il est cependant important, notamment au niveau des flux existants. Ne peut-on pas accélérer les réunions prévues concernant le jardin avant que ne soit entériné l'avant-projet définitif de la Canopée ?

Il nous a été dit qu'une maquette serait étudiée en soufflerie, vous nous parlez maintenant dans l'APS d'une modélisation informatique des vents. A quoi est-ce que cela correspond ?

M. PATRICK BERGER : Nous avons réalisé des essais en soufflerie. EIFFEL était un expert en soufflerie, et il a créé un laboratoire que l'on appelle la soufflerie EIFFEL.

C'est là que nous essayons l'aérodynamisme des voitures et des avions, mais les bâtiments sont également étudiés. Je crois que le stade de Montréal a été essayé en soufflerie. Au commencement, les maquettes étaient envoyées, et à l'aide de baquettes et de morceaux de laine mis autour, vous constatiez les effets de pression et de compression.

Nous avons eu ensuite des essais sur la pression liquide.

Nous avons terminé par des bulles d'hélium.

Actuellement, cela se passe par simulation informatique.

Nous avons testé, par ce système informatique, le bâtiment afin de voir comment il réagissait par rapport aux vents dominants.

M. THIERRY LE ROY : Merci Patrick BERGER, pensez à garder les réponses pour tout à l'heure. Je donne la parole maintenant à Elisabeth BOURGUINAT.

MME ELISABETH BOURGUINAT, BACHQUES BOUZOUKS : Je tiens à exprimer une grande gêne et tristesse. Une personne malentendante est venue tout à l'heure et a été obligée de partir par manque de traduction.

M. RENAUD PAQUE : Il a été demandé s'il fallait une traduction, et la personne a répondu qu'elle en avait besoin seulement vendredi soir.

MME ELISABETH BOURGUINAT : Nous sommes le 10 juin, nous devrions avoir une réunion publique. Celle-ci est extrêmement attendue, si vous pouviez nous donner la date, cela permettrait de mobiliser les habitants.

Je suis très heureuse de constater la suppression de la passerelle. L'escalator est très volumineux, mais j'ai mieux compris après les explications de Monsieur BERGER l'intérêt d'avoir cet élément à cet endroit.

Je suis heureuse également d'avoir entendu Monsieur FRITZ satisfait. L'équipe SEURA a cédé sur un point. Cette passerelle était cependant présentée comme centrale dans ce projet SEURA, puisque c'était l'axe Est/Ouest qui semblait inamovible.

Nous nous rendons compte que nous pouvons très bien contourner de part et d'autre le cratère, et que la circulation Est/Ouest se fait quand même.

Je vois à travers cela un signe encourageant pour dire que sur d'autres parties de la concertation peut-être, des aménagements peuvent être envisagés.

Nous nous sommes toujours inscrits dans la politique d'améliorer les choses, afin d'aller vers un résultat dont nous pourrions tous être satisfaits.

S'il est possible de réaliser d'autres aménagements, notamment sur le jardin, nous en serons très heureux. Ce sera bénéfique pour tout le monde, les riverains, les élus, la ville. Mieux vaut trouver des solutions que de passer en force.

Je vois en cela un message d'espoir, et je regrette que Madame HIDALGO n'ait pas entendu cela.

Il y a beaucoup de points sur lesquels nous sommes satisfaits, outre la suppression de la passerelle. J'avais parlé de la hauteur sous plafond dès le jury du concours, afin d'avoir des volumes plus généreux. Nous devons changer ce qu'il y avait de médiocre dans l'ancien Forum, c'est-à-dire cette sensation d'oppression. Merci pour cette générosité.

Le fait de monter à 14,50 m me semble tout à fait raisonnable et acceptable. Les lignes restent courbes, nous avons un mouvement dans le toit. Les formes sont davantage organiques que minérales.

La question des circulations avec ces deux schémas en diagonal qui se croisent est très intéressante et très lisible.

Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur SARFATI concernant le problème du hall du conservatoire qui devra être traité, afin de devenir un lieu de convivialité.

Le cratère a été un peu réduit. Le dessin est plus souple, davantage en rondeur, mieux centré. Tous ces éléments se combinent bien.

Nous pouvons très bien accepter une réduction de la place basse, compte tenu de l'intérêt de cette terrasse -1 qui doit être végétalisée. Nous devons étudier ensuite sous quelle forme cela sera réalisé ?

Le conservatoire est un élément phare de ce projet, avec un magnifique auditorium et avec également un doublement voire triplement des espaces. Nous avons demandé cette chose depuis longtemps. Il réalise un travail véritablement exceptionnel. Il est donc essentiel de le maintenir au cœur de cet équipement. Nous devons saluer le travail réalisé et devons donner une possibilité d'étendre encore ce travail. Nous en sommes très fiers dans le quartier. Nous devons lui donner la possibilité de rayonner davantage.

L'idée de dire qu'il pourrait quitter la Canopée n'est pas envisageable. C'est hors de question.

La localisation que vous avez trouvée pour le Conservatoire provisoire nous a soulagés et nous sommes très heureux que cela se situe rue Jean-Jacques Rousseau, car il restera dans le quartier. Nous ne perdrons pas notre Conservatoire.

Le fait que la passerelle soit supprimée n'implique pas que le projet de l'équipe SEURA soit remis en jeu. Il me semble que certaines choses pourraient également être modifiées, notamment dans les liaisons avec le jardin.

J'ai lu concernant les niveaux « *quelles que soient les dispositions retenues pour l'organisation de cheminements piétons sous la Canopée, il est prévu que son nivellement sera en accord avec le niveau général du projet de jardin. Des adaptations de niveau seront donc nécessaires dans les phases à venir, mais seront marginales et donc facilement réalisables* ».

Ce que nous en concluons, c'est qu'il existe une espèce de dogme pour l'instant dans le parti du jardin de la SEURA qui est de dire que tout doit être absolument nivelé au niveau des rues Rambuteau et Berger sur le rez-de-jardin et la Canopée. Or actuellement, nous avons un dénivelé au niveau du jardin Lalanne, qui pourrait faire une transition beaucoup plus souple et naturelle vers la terrasse – 1 qui est végétalisée. J'ai compté les marches séparant le jardin Lalanne du niveau de la terrasse -1, je crois qu'il y en a seize. C'est très peu.

Si nous maintenons le niveau en réalisant une sorte de talus, ce sera autant d'espaces non disponibles, puisque nous ne pourrions pas marcher dessus. Ce sera autant d'accessibilité en moins, beaucoup de personnes vont avec leurs enfants dans le jardin. Il est donc dépourvu de lieu pour s'abriter, surtout depuis que la porte du Pont Neuf a été condamnée. Pouvons-nous trouver un endroit abrité dans le jardin ?

Cette terrasse -1 constitue une extension du jardin plus ou moins abritée sous la Canopée, si elle pouvait être accessible en pente douce, ce serait beaucoup plus facile que les escalators pour les poussettes entre autres.

Il me semble que préserver le dénivelé existant au niveau de l'allée Baltard serait une liaison très naturelle avec le jardin. Il serait dommage de maintenir ce dogme et de créer ce talus qui fera une coupure plutôt qu'un lien.

Il est clair que la démonstration faite par Monsieur PRALIAUD sur les circulations verticales n'est pas très satisfaisante. Le dénivelé au niveau du jardin Lalanne pourrait très bien s'intégrer dans le projet de relier le jardin à la Canopée. Le jardin sera remplacé par des fontaines qui ne seront pas traversables, et pourrait très bien être maintenu à cet endroit.

Monsieur FRANJOU disait que le jardin Lalanne, concernant le chantier, posait le même problème que le Conservatoire, ce qui n'est pas tout à fait vrai, puisqu'il ne se trouve pas sous la Canopée.

Nous vous avons dit la dernière fois, que s'il fallait neutraliser le jardin Lalanne pendant les mouvements de grues, ce ne serait pas du tout la même chose que la perspective de sa fermeture définitive. Il a été fermé pendant presque un an pour sa remise aux normes.

Nous aimerions réellement avoir une discussion concernant le chantier, car nous avons le sentiment que ce que vous voulez mettre là n'est qu'uniquement les bases vie.

Nous voudrions avoir une réflexion approfondie, pour aller, tout en tenant compte des nécessités du chantier, de la sécurité, des flux, jusqu'au bout du sujet.

Concernant les terrasses qui débordent sur le jardin, si nous n'établissons pas un lien végétal entre le jardin et la terrasse -1, nous aurons l'impression d'avoir le jardin d'un côté et celui du Forum de l'autre. Ce n'est pas réalisé actuellement dans le projet SEURA, puisqu'il a été prévu des fontaines d'un côté et une place des rencontres de l'autre.

Je fais simplement une suggestion. Si nous prolongions la végétalisation le plus loin possible jusqu'au pied de la Canopée, nous résoudrions beaucoup de problèmes en même temps.

Ce serait le jardin qui rentrerait sous la Canopée, et non pas la Canopée qui déborderait sur le jardin.

Nous réaliserions ce qui était le thème initial du projet SEURA, à savoir, un toit dans un jardin et non pas un toit devant un parvis.

Si vous avez une végétalisation qui se poursuit très loin, ce sera autant d'espaces que les terrasses ne pourront pas occuper.

Nous avons très bien compris ce que Madame HIDALGO a dit tout à l'heure. Il y a véritablement une urgence, nous lui répondons, n'est-il pas déjà trop tard ?

Nous espérons une remise à plat de l'ensemble du quartier. Si vous pouvez le faire, alors faites-le vite. Pour exemple, la pizzeria a une terrasse fermée qui va au-delà du milieu de la rue. Les pompiers ne peuvent pas passer, ils n'ont pas été consultés, il y a eu un incendie avec trois morts.

Symboliquement, nous sommes allés très loin, et nous devons absolument intervenir sur l'ensemble du quartier.

Si vous avez l'intention de lancer ce chantier, il sera très dur, il va se heurter à des résistances énormes. Nous sommes au bord de l'asphyxie. C'est le grand sujet en ce moment dans le quartier, en plus du sujet du jardin Lalanne et de la place René Cassin.

M. THIERRY LE ROY : Beaucoup d'entre vous affirment que nous n'avons pas encore traité la question de la globalité, ce qui est vrai.

M. PIERRE GRENET, PAROLE DES HALLES : Monsieur LEGARET a exprimé le souhait que tous les participants restent dans la concertation. Pour pouvoir y rester, nous avons un enjeu qui a été peu traité qui est l'enjeu métropolitain. Un groupe de travail va avoir lieu. Afin qu'il se déroule dans de bonnes conditions, nous avons demandé à la ville de pouvoir repérer tous les mètres carrés qui pouvaient être mutualisés ou encore utilisés pour d'autres projets. Nous avons fait des propositions et j'espère que nous pourrons travailler dessus.

Dans les halls qui apparaissent maintenant comme des espaces fermés le soir, je pense qu'ils font partie de ces mètres carrés qui pourraient être utilisés pour des activités et des événements qui ne soient pas liés directement au Conservatoire et aux bibliothèques.

La question était d'avoir une liste exhaustive de tous ces mètres carrés disponibles. Nous avons également émis la possibilité de remettre en cause certains équipements qui se justifieraient moins comme « la maison roue libre ».

Cela est une réelle attente, et c'est vous, Monsieur BERGER, qui pouvait effectuer ce recensement des mètres carrés.

Nous avons également évoqué la possibilité d'avoir un panneau lumineux important donnant une bonne visibilité à tous les événements et à tout ce qui pouvait se passer dans la Canopée. C'est également une manière de la faire vivre et de lui donner du sens.

Il est encore un peu tôt, mais il serait bien d'arriver à le localiser.

J'avais également une question sur la transition entre le rez-de-chaussée et la place basse. Pour l'instant, cela n'est pas très visible de savoir quel type de protection et de liaison il peut y avoir entre la place basse et le rez-de-chaussée.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES : Je m'adresse à Monsieur FRANJOU. Vous avez dit que le chantier allait durer trois années. Pour nous, commerçants de surface, ce délai est énorme. Vous payez six millions pour déplacer le Conservatoire, nous préférons que vous réduisiez ce délai si possible à un an, parce que trois années de chantier provoquent beaucoup de pertes d'emplois, beaucoup de boutiques risquent de fermer.

Je pense que vous pouvez payer davantage au lieu d'avoir des procès, perte de chiffre d'affaires. Y a-t-il un moyen de réduire ce délai ?

La mairie a doublé ses prix depuis quelques temps sur les droits de terrasses et d'étalages.

Nous payons un droit pour être en terrasse. Certaines personnes respectent la loi, d'autres non. Pour nous, c'est vital, car nous perdons du chiffre d'affaires.

MME JOELLE ZETLAOUI-LEGER, ASSOCIATION EPPUR PAROLE DES HALLES : J'ai été cosignataire de la lettre qui a été lue au début de cette réunion. Je voudrais clarifier certaines choses.

Nous savons que la concertation suppose de la transparence et de l'argumentation. Nous voyons bien que ces deux éléments posent problème depuis le début. Cela conduit aux types de remarques que nous avons pu faire aujourd'hui.

Nous comprenons que tout le monde ne peut pas avoir le même avis sur une question, et que la ville s'octroie le pouvoir de trancher. Cela, nous ne l'avons jamais remis en question.

Le problème est celui des deux concertations parallèles dont l'une n'a absolument aucune visibilité pour les associations, à savoir la concertation plus ou moins formelle, puisqu'au départ, nous avons un groupe de pilotage dans les études de définition. Maintenant, nous n'en parlons plus du tout.

La concertation que peut mener la ville avec Unibail, la RATP, le STIF n'a absolument aucune visibilité pour les associations. Cela pose un problème par rapport à des arbitrages qui sont réalisés, à supposer qu'il y en ait.

J'avais noté, lors de la dernière réunion, que Monsieur FRANJOU affirmait que c'était Monsieur BERGER qui avait écouté les différentes contributions des associations, et qui les avaient synthétisées, afin de prendre en considération tel ou tel aspect.

Il me semble que ce n'est pas au maître d'œuvre d'endosser cette responsabilité, et c'est au maître d'ouvrage de passer commande au maître d'œuvre, à partir d'une sélection de propositions qu'il retient sur ce que disent les associations.

Vous nous dites que les réunions étaient des réunions d'information, certes, mais de celles-ci nous avons des choses qui ont été retenues ou non, qui sont rentrées en concurrence avec la concertation que menait la ville avec ses autres partenaires.

Or, nous ne savons pas comment ces éléments sont rentrés ou non en concurrence et du ressort du choix du maître d'œuvre ou de véritables commandes passées par la maîtrise d'ouvrage, ou le maître d'ouvrage au maître d'œuvre.

Les choses nous apparaissent ensuite extrêmement aléatoire, comme par exemple les raisons pour lesquelles la passerelle a été retenue ou non.

Ce n'est pas au maître d'œuvre de nous informer de qui pioche dans telle ou telle demande, mais au maître d'ouvrage de dire ce qu'il retient et comment il a passé au maître d'œuvre.

Par rapport aux documents qui ont été communiqués, et qui alimentent également tout un ensemble de malentendus, ce dossier est composé essentiellement d'images qui n'explicitent pas véritablement et précisément les modifications qui sont apportées d'une version à l'autre.

Je pense que quelques phrases permettraient de faciliter le débat, et permettraient aux personnes non qualifiées de comprendre un petit peu le déroulement des opérations.

La question du financement embarrasse la ville depuis le début. Cette question a été posée lors de l'élaboration du cahier des charges. Elle a un lien direct avec les choix de programmation. Ce sont des choses qui, pour l'instant, continuent à nous paraître incongrues, (la pertinence des deux cafés, leur positionnement).

Unibail fait-il pression sur ces deux événements du programme par rapport à son implication dans l'ensemble du projet ? Comment les partenaires de la ville posent-ils leurs conditions

par rapport à leurs financements et aux éléments de programme ? Cela fait partie du souci d'argumentation et de transparence que nous devons essayer d'avoir dans une concertation.

J'ai une autre question qui s'adresse davantage à Monsieur FRANJOU. Que pourra-t-on ajuster aux éléments de programme dans la phase APD ? Nous avons quand même des choix structurels qui sont faits par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous ne déplaçons pas comme cela des éléments de programme en phase APS et APD.

J'ai des questions qui s'adressent à Monsieur BERGER. Est-ce que l'espace de pratiques amateurs au-dessus de la bibliothèque n'engendrera pas des problèmes d'isolation phonique, puisque ce seront des répétitions musicales et l'espace vibration pour les malentendants ?

Nous sommes favorables à la perspective. Mais que désirons-nous mettre en valeur dans ces perspectives ? Les perspectives telles que nous les avons comprises et appréhendées aujourd'hui semblent être essentiellement au service de logique de flux. D'autres semblent être importantes par rapport à Saint-Eustache, ou à d'autres éléments remarquables.

La question est bien celle des choix de perspective et non du fait que nous les aimions ou pas.

M. THIERRY LE ROY : Je demande aux intervenants de mesurer leurs temps.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DES COMMERÇANTS : Nous avons comme d'habitude quelques attaques franches et massives. J'ai constaté que nous étions hybrides avec la culture. Si ce quartier ne l'était pas, nous nous demanderions s'il existerait.

Les commerçants ont investi de l'argent dans ce complexe ainsi qu'Unibail, personne ne veut donc perdre son investissement. Unibail possède un bail à construction jusqu'en 2055.

Cet avant-projet qui est présenté nous donne un certain nombre de satisfactions. Je ne cacherai pas ma joie concernant la suppression de la passerelle. Nous avons milité contre ce projet, elle présentait tout ce que chacun a pu dire, la dangerosité, la circulation, l'espace dans la place basse. Certaines situations auraient été très difficiles à gérer. Nous sommes satisfaits concernant ce point. Je pense qu'en même temps, elle donne un autre sens à la Canopée, qui n'est plus une espèce de couloir dans lequel nous passons, mais un élément dans lequel nous allons vivre.

Nous avons depuis longtemps demandé à relier le dessus et le dessous. Je crois que, petit à petit, nous arrivons à ce résultat.

Cette descente progressive du jardin vers la Canopée, ou bien la Canopée qui remonte sur le jardin, me fait dire que nous sommes dans une phase très intéressante.

Nous devons la poursuivre, la démontrer, l'explicitier, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie. Il reste des problèmes à régler, où chacun essaie d'avoir son territoire, et de garder la qualité des lieux emblématiques, tel que le jardin Lalanne ou la place René Cassin.

Mais il me semble, qu'avec un peu d'imagination, la perspective est créée.

Nous avons beaucoup milité afin de garder l'aspect du ciel, ce que nous avons depuis trente ans, et qui nous donne certains avantages, comme le soleil et une certaine qualité de vie.

Grâce à ses grandes ouvertures, nous réalisons quelque part, la même sensation mais avec une protection plus grande sur ce passage ainsi que la place basse. Cela nous donne une grande satisfaction.

Certains posent le problème de l'escalator. Il est vrai que s'il était remplacé par un bel escalier, nous n'y verrions pas d'inconvénients. L'escalator va permettre aux personnes de descendre tranquillement, c'est cela la liaison du dessus et du dessous.

Monsieur BERGER réalise ici quelque chose de tout à fait intéressant. Il y aura un dialogue avec l'équipe SEURA, et nous serons tous très attentifs.

Paris a ses terrasses de café avec le plaisir d'être assis au soleil. Nous aurons toutes les catégories d'âges et de population. Nous ne mettons pas la vie à cet emplacement, elle viendra toute seule. Parce que les personnes fabriquent leur vie.

Nous devons bien évidemment maîtriser, la ville devra avoir des contingences et devra établir des lois. Nous devons croire que les choses seront être possibles, mais je pense que monsieur BERGER réalise ici un beau projet.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER SAINT GERMAIN L'AUXERROIS :
Si j'ai bien compris, nous avons une esquisse qui était très belle, mais lorsqu'il a fallu mettre l'ensemble du programme dedans, il était évident que cela ne pouvait plus être cette jolie chose. Nous avons donc aujourd'hui autre chose.

Je ne vois plus le bel objet que nous avons pu imaginer, mais il fallait faire rentrer le programme. Nous aurions pu supprimer quelques éléments du programme afin d'être plus léger.

Je regrette que ce Forum, cet espace commercial, soit complètement refermé sur lui-même.

Nous avons combattu ce fait depuis le début. Je regrette cela par rapport au quartier, aux équipements publics et culturels et aux commerces. J'aurais souhaité un réseau vers le quartier, et je trouve que nous sommes en train de le refermer.

Vous avez parlé également de parc. De notre côté, depuis le début, nous employons le terme de jardin. Ce n'est pas la même chose.

Le projet a été conçu comme ouvert sur un parc. Pour nous, il est un jardin. Notre incompréhension vient parfois de ces mots.

Je voudrais revenir sur la question d'Olivier par rapport aux circulations verticales. Nous voyons bien que la concertation n'a pas fonctionné concernant ce sujet.

Nous avons fait une demande express afin que les personnes sortant du métro puissent aller le plus rapidement possible à la surface, et ne pas être captifs des commerces par les escalators. Nous l'avons souvent répété. Nous avons actuellement un plan où nous voyons que les personnes seront obligées de faire 30 mètres afin de se rendre d'un escalator à un autre, en passant devant tous les commerces.

Soit nous n'avons pas été compris, soit la ville n'en a absolument pas tenu compte.

J'ai toujours parlé pour ma part de flux, je pense que ce projet ne fonctionnera que si nous les gérons correctement.

Si vous installez les terrasses de café dans l'angle des rues, elles déborderont obligatoirement, cela deviendra un bouchon permanent qui sera impossible à gérer.

M. MICHÈLE COLLIN : Je voudrais que nous consacrons le reste du temps, si possible, à demander à la maîtrise d'ouvrage quelles sont les modalités de travail actuellement ? Etre clair sur ce qui pourra être amendé ? Résumer les questions qui restent ouvertes et qui sont à traiter dans la concertation par rapport au projet APS. Je souhaiterais que Monsieur LE ROY reprenne cette question.

M. THIERRY LE ROY : Je l'ai déjà posée plusieurs fois. Jean-Pierre MARTIN soyez bref, réellement.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Je vais poser la question à Madame HIDALGO, puisqu'on ne m'a pas répondu tout à l'heure. Je renouvelle ma question sur le financement, savoir où nous en sommes concernant les coûts de fonctionnement actuellement. A quel niveau la ville va-t-elle être endettée ? Avez-vous réalisé des études concernant les coûts de fonctionnement de l'ensemble des espaces culturels ?

Existe-t-il un projet urbain global pour le quartier, et si oui, pouvez-vous nous le communiquer ? Pour l'instant, à ma connaissance, il n'y en a pas.

Je voulais connaître la largeur de la rue Berger, puisque ce sera ensuite une petite rue.

Pourquoi tourner l'Office du Tourisme et l'Office du Tourisme pour enfants tournés vers le centre commercial ? Ce n'est pas logique. Il doit se tourner vers l'extérieur de façon à être visible.

Il n'existe toujours pas d'équipements gratuits pour les jeunes.

Je reviens sur le tube de la rue Pierre Lescot qui supprime toutes les personnes de cette rue. Monsieur MANGIN avait écrit qu'il souhaitait que la ventilation des usagers du RER soit répartie dans les surfaces commerciales. Si nous laissons le toboggan déboucher dans le jardin, ce sera à la place de ce fameux tube Lescot. Ce dernier permet à 80 % des usagers du RER de sortir.

Je voudrais savoir pourquoi nous supprimons ce tube ?

Je suis désolé de constater que, pour Monsieur BERGER, les perspectives ne sont pas un problème. Vous avez d'autres chantiers, pourquoi ne construisez-vous pas un HLM sur l'esplanade des invalides !

M. THIERRY LE ROY : Monsieur MARTIN vous devriez respecter les autres participants de ces réunions.

M. PATRICK BERGER : Je vais vous dire quelques mots sur la procédure de concertation. Il est vrai que nous ne répondons qu'à notre maître d'ouvrage. Nous ne devons pas l'oublier. Nous obéissons contractuellement à celui-ci. Nous répondons aux éléments qu'il nous donne et qu'il valide.

J'ai demandé également que les conclusions des réunions de concertation soient tranchées par la maîtrise d'ouvrage au sens large, administrative et politique. Sur ce point, la règle du jeu est claire.

Le maître d'ouvrage nous a demandé de participer aux réunions de concertation.

Si nous n'y participons pas, nous avons les conclusions, et pendant ce temps, nous pouvons avancer sur le projet. Si je participe à ce genre de réunions, c'est pour recueillir des avis, pour ensuite en faire une synthèse. Si nous n'y participons pas, c'est beaucoup plus confortable pour nous.

Le deuxième point porte sur les documents qui nous sont transmis. Il faut bien se rendre compte, madame, puisque vous n'êtes pas dans l'atelier, que pour ces réunions, et pour toutes les réunions de phase intermédiaire, nous préparons des documents. La préparation, les dessins, la formulation de ceux-ci demandent beaucoup de travail, beaucoup d'heures. Seules les personnes qui travaillent le projet peuvent le faire. Vous ne pouvez pas prendre trois collaborateurs supplémentaires qui préparent des documents et qui ne sont pas au courant du projet !

Ils doivent en même temps répondre aux échéances et en même temps préparer les documents. Nous avons toujours fait l'effort de les transmettre quinze jours avant la réunion.

Durant les réunions, j'explique mon projet et je réponds à toutes les questions.

Soit nous participons aux réunions, soit nous nous retirons et vous nous transmettez les éléments.

Sur ces questions de synthèse, nous l'avons réalisé en maintenant la ligne architecturale.

Je vous le demande, renseignez-vous sur nous, et sur le fait qu'il existe des affaires que nous avons refusées parce que nous arrivions sur des compromis architecturaux.

Le projet que nous proposons n'est pas autre chose, nous sommes certains que le projet a gardé son intégrité architecturale. Autrement, il y a longtemps que nous nous serions retirés du projet.

MME ANNE HIDALGO : Je souhaiterais dire quelques mots sur la concertation en elle-même. Nous sommes des élus et participons à des assemblées où nous échangeons des arguments contradictoires ou convergents.

Nous avons un certain nombre de règles, puisqu'au bout d'un certain temps, nous ne nous écoutons plus, et nous n'avançons pas. Humainement au bout de deux heures de réunions, nous ne nous écoutons plus du tout de la même façon. Certaines personnes d'ailleurs, présentes en début de séance, sont parties.

Nous devons nous donner un certain nombre de règles, et je remercie Monsieur LE ROY pour avoir animé cette réunion. C'est une très bonne formule, et je souhaite que ce procédé soit maintenu, s'il est d'accord.

Nous devons prendre la parole qu'une seule fois sans faire quinze tours de table. Nous avons ensuite un problème de productivité par rapport à ce que l'on se dit.

Si nous pouvons procéder comme dans les assemblées représentatives, je pense que nous gagnerions tous en qualité d'écoute et en efficacité.

Cette réunion a été très positive.

Les échanges qui ont eu lieu ce soir, les avancées, la présentation de grande qualité qui a été faite notamment par Monsieur BERGER, les documents, toute cette énergie qui nous a mobilisés les uns et les autres, parce que nous croyons en cette concertation, tout ceci est un moment important.

Je ne veux pas limiter ces temps là, mais simplement les rendre plus efficaces.

Je voudrais parler de l'enjeu métropolitain. Il est véritablement au cœur de ce projet. Nous aurons bien un temps de discussion entre nous sur ce sujet.

Nous avons à inventer quelque chose de nouveau par rapport à ces espaces métropolitains qui ne peuvent pas être appréhendés comme des mètres carrés qui seraient répartis entre différents types de structures (centre d'animation, espace jeunes). Nous devons inventer quelque chose de spécifique, ce travail est encore devant nous.

Bruno JULIARD et Pierre MANSARD travaillent sur de dossier. Cela va bien entendu être nourri de vos propres réflexions.

Je voudrais répondre à la personne qui a affirmé que la ville s'octroyait le pouvoir. Ce n'est pas vrai. Nous sommes les élus légitimes du suffrage universel ! Dans cette légitimité qui est la nôtre, nous organisons le processus de concertation en essayant de faire en sorte qu'il enrichisse le plus possible la décision qu'il nous conviendra de prendre à un moment donné.

Nous l'assumerons, je pense que nous devons être directs.

Il y aura des sujets sur lesquels nous serons d'accord, d'autres sur lesquels nous ne serons pas d'accord. Par rapport aux enjeux de l'APS, je ne reviens pas sur ce que j'ai affirmé au préalable. C'est un groupe de travail, nous avons quand même des points de convergence, même si tout le monde n'est pas d'accord, autour de la suppression de la passerelle, du traitement des espaces publics, la nécessité de continuer ce travail entre jardin et Canopée, de l'importance des espaces commerciaux.

Le commerce à Paris n'est pas une honte, nous en avons besoin. Les recettes engrangées, à travers l'activité commerciale, nous permettent de financer des crèches et le plus beau conservatoire de Paris, qui sera sur le territoire de mon collègue Jean-François LEGARRET.

Il y a cette activité économique, et nous ne devons pas opposer l'un à l'autre. Nous devons gérer.

Je reviens sur la question du financement qui semble vous préoccuper.

Nous n'isolons pas le projet des Halles de l'ensemble du financement de la ville. Celle-ci est plutôt bien gérée, nous pouvons ou non être d'accord sur les choix qui sont faits, mais la façon dont nous avons géré l'ensemble sur la précédente mandature, et que nous désirons poursuivre sur la seconde, nous permet de vous dire que tous les équipements publics municipaux qui sont prévus à cet endroit-là, sont financés d'abord en investissement. Nous anticipons bien évidemment les coûts de fonctionnement pour le budget de la ville, puisque nous sommes toujours dans une logique pluriannuelle.

Lorsque nous nous engageons à réaliser un Conservatoire, un équipement public, nous savons qu'il y a le coût d'investissement, nous avons ensuite, dans la durée, le fonctionnement, que nous intégrons dans nos prévisions budgétaires.

Vous ne devez pas avoir d'inquiétudes par rapport à cela.

Le financement des équipements publics est prévu dans notre document, qui est le projet d'investissement pluriannuel pour Paris. C'est un document budgétaire, qui passe devant le Conseil de Paris. Il vous sera remis au fur et à mesure.

Vous pouvez vous interroger sur la gestion, et nous poser des questions, mais vous ne devez pas en faire non plus une obsession. Nous sommes quand même responsables dans la gestion des finances publiques de la ville de Paris.

Nous vous informerons du coût de chacun des équipements. Cela nous paraît normal, et il n'y a pas de tabous là-dessus.

Nous apportons les éléments lorsque nous les avons. Nous n'allons pas vous inventer un budget totalement prévisionnel du fonctionnement en année pleine dans quatre ans du Conservatoire ! Cela n'aurait pas de sens !

Il faut résoudre les questions au moment où elles sont pertinentes.

Je ne reviens pas sur ce qui sera soumis pour que l'APS soit bouclé à l'arbitrage du Maire de Paris, mais bien évidemment, tout ce que nous nous sommes dits ce soir lui sera rapporté. Toutes les évolutions des positions des uns et des autres.

Je suis également sur la question qui a été posée concernant l'intégration, dans ce quartier, de ce projet. C'est un sujet qui doit encore être approfondi. Celui-ci est très important.

Une partie des éléments de l'intégration du projet dans le quartier a une relation avec la question des flux et des circulations dont nous parlons. Ce sujet sera récurrent et nous avons besoin de travailler ensemble.

Nous aurons un groupe de travail thématique sur le jardin avec Fabienne GIBOUDEAUX à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. La date ne m'a pas encore été transmise, elle vous sera communiquée.

Cette réunion aura comme objet la grande prairie, les plantations et la gestion écologique du nouveau jardin.

Nous aurons ensuite un groupe de travail thématique jardin fin juin, concernant notamment les évolutions de la place René Cassin, et sur laquelle l'équipe Seura est en train de travailler.

Je m'étais engagée, lors du précédent comité permanent de concertation, à ce que nous ayons un nouveau comité, dont la formation est à peu près la même.

Nous avons prévu qu'il serait consacré au sens du projet et à sa dimension métropolitaine. Vous nous aviez dit que nous n'avions pas suffisamment travaillé sur ce thème. Nous sommes d'accord avec vous.

Ce comité permanent de concertation se tiendrait le 9 juillet, et je vous propose que la réunion publique se déroule le 10 juillet. Je suis désolée mais si nous voulons tenir toutes les réunions préalables, il est difficile d'envisager une date avant le 10 juillet. C'est la proposition que je fais. Nous aurons ensuite des réunions de travail thématique au mois de septembre, consacrées aux espaces publics et aux jardins. Nous aurons également un groupe de travail thématique métropole courant septembre.

D'autres réunions viendront jaloner le temps qui nous séparera du mois de septembre, notamment au dépôt du permis de construire qui sera fin novembre, pour ce qui est de la Canopée.

La date du 10 juillet peut vous paraître tardive, mais si nous voulons avoir les réunions thématiques préalables, cela me semble être la bonne formule.

Sinon, nous serons obligés de faire l'impasse sur l'une des réunions thématiques.

Nous pouvons le faire si vous le souhaitez. Nous pouvons transformer une réunion thématique en réunion publique. Nous sommes en train de rechercher un lieu, le gymnase du 2^{ème} arrondissement pourrait être ouvert pour cette occasion. La réunion devrait débiter vers 18H30.

M. THIERRY LE ROY : Merci pour ces précisions de calendrier afin que nous puissions nous organiser.

Je rappelle que nous avons une réunion du bureau de la concertation, pour ceux qui souhaiteraient nous faire part de leurs vœux respectifs sur le calendrier des groupes de travail en particulier, le lundi 16 juin à 18H30.

Mme ANNE HIDALGO : Je n'ai pas répondu à une question de Monsieur BERGER.

Nous souhaitons bien évidemment qu'il soit présent. Cette réunion a été positive par la tonalité, même si nous avons eu la nécessité de clarifier certains propos, nous sommes restés dans une ambiance courtoise. Je pense que nous devons rester dans une tonalité de cette nature. Cette réunion nous montre que nous progressons.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Vous n'aurez personne pour une réunion publique le 10 juillet, puisque c'est la période des vacances scolaires.

M. THIERRY LE ROY : La question est tranchée et la réunion est terminée.

M. JEAN-PIERRE MARTIN : Nous ne pouvons pas la repousser au mois de septembre ?